



BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS À PIED EN 2019

PARC NATUREL MARIN ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS

TABLE DES MATIÈRES

1.	TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX.....	2
2.	CONTEXTE.....	3
3.	MÉTHODOLOGIE.....	4
4.	SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION	7
5.	LE RÉSEAUX D'ACTEURS LOCAUX	11
6.	RÉSULTATS.....	12
7.	DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	34
8.	CONCLUSION & PERSPECTIVES.....	37
9.	ANNEXES.....	39

1. TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP	4
Figure 2: Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP	4
Figure 3 : Modèle de fiche de terrain "sensibilisation" utilisée au sein du PNM EGMP	5
Figure 4 : Réglette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré	10
Figure 5: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2019	13
Figure 6: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2019	13
Figure 7: Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) en 2019.....	15
Figure 8 : Les types d'outils de mesure utilisés en 2019 (hors anatomique)	15
Figure 9: Conformité des outils de mesure utilisés en 2019 (hors anatomique)	16
Figure 10 : Conformité des réglettes de mesure utilisées en 2019.....	16
Figure 11 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 : maille	17
Figure 12 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 : quantité autorisée	17
Figure 13 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 : maille	18
Figure 14 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 : quantité autorisée	18
Figure 15 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 (tous les sites) : maille.....	19
Figure 16 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 (tous les sites) : quantité autorisée	20
Figure 17 : Appréciation de la conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron en 2019.....	20
Figure 18: Appréciation de la conformité des paniers d'étrilles sur l'Ile d'Oléron en 2019 : maille	21
Figure 19: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres (monospécifiques) en 2019: maille	22
Figure 20: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres (monospécifiques) en 2019: quantité autorisée	23
Figure 21 :Appréciation de la conformité des paniers de couteaux en 2019: quantité autorisée.....	23
Figure 22 : Appréciation de l'efficacité de l'utilisation d'un outil de mesure dans l'amélioration des récoltes en 2019	24
Figure 23 : Évolution de la conformité des paniers (mailles) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure - 2017-2019	25
Figure 24 : Appréciation de l'efficacité de l'utilisation d'une réglette dans l'amélioration des récoltes en 2019	25
Figure 25: Appréciation de l'efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes en 2019	26
Figure 26 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation en 2019.....	26
Figure 27 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2019	27
Figure 28 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2019	28
Figure 29 : Appréciation de la conformité des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'Ile de Ré en 2019.....	28
Figure 30 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'Ile de Ré en 2019	29

TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2019	12
Tableau 2 : Synthèse des formations réalisées avec les structures partenaires en 2019.....	30
Tableau 3 : Synthèse des stands "biodiversité de l'estran & Pêche à pied" tenus au cours d'évènements culturels en 2019	31
Tableau 4 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & Pêche à pied en 2019.....	32

2. CONTEXTE

Activité traditionnelle et séculaire, la pêche à pied fait partie intégrante des enjeux de gestion des littoraux français et a fortiori du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP). D'abord vivrière, la pêche à pied est devenue un loisir pratiqué par près de deux millions de français (BVA-France AgriMer, 2018). Le parc naturel marin possède une façade côtière exceptionnellement riche et diversifiée. La culture de l'estran et la pêche à pied sous différentes formes s'y pratiquent depuis des siècles. Or, les évolutions sociodémographiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ont fortement modifié le rapport de l'Homme à ces milieux et à ses usages.

Cette transformation et les impacts que peut avoir la pêche à pied de loisir sur les milieux et ressources ont encouragé l'Agence des Aires Marines Protégées (Office Français pour la Biodiversité – OFB depuis 2020) à mener un vaste travail de diagnostic à l'échelle nationale : le projet LIFE + « Pêche à pied de loisir ». Entre 2013 et 2017, un réseau national impliquant associations, collectivités, gestionnaires et services de l'État, s'est engagé pour mieux connaître les pratiques de pêche à pied, les améliorer et en étudier les impacts sur les milieux.

Ce projet d'ampleur est à l'origine de connaissances beaucoup plus fines de la pratique et de ses usagers, ainsi que du Réseau Littorea (co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature) regroupant plus de 400 structures impliquées pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir en 2019. En raison de l'importance de cette pratique à l'échelle du parc naturel marin, son conseil de gestion et les acteurs impliqués localement (associations et collectivités) ont souhaité poursuivre les efforts d'amélioration des connaissances et pratiques. Ainsi, avant de mettre en œuvre une « stratégie pêche à pied » plus globale (actuellement en cours de réflexion), le parc naturel marin a soutenu et financé les actions mises en œuvre par ces différentes structures pour réaliser des marées de sensibilisation durant trois années consécutives (2017 à 2019). L'expérience montre que la présence régulière de médiateurs sur le terrain, pour sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir sur le respect de la réglementation et les bonnes pratiques, est une méthode efficace pour accompagner ce loisir vers des pratiques durables en limitant l'impact sur la biodiversité tout en diffusant des messages éducatifs plus généraux sur les enjeux écologiques de notre temps.

En 2019, la campagne de sensibilisation s'est déroulée de janvier à novembre (selon les structures et territoires). Elle s'est matérialisée par la réalisation de 153 actions de sensibilisation sur l'estran et par un important travail de sensibilisation dite « indirecte » (stands d'information, appui et formation auprès du personnel des structures partenaires d'accueil touristique, etc.). Les structures ayant participé sont les mêmes qu'au cours des campagnes précédentes mais deux points sont à noter :

- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a souhaité s'impliquer dans le suivi de la pêche à pied sur son territoire. La définition des objectifs et d'une stratégie est encore en discussion avec le PNM et le CPIE Marennes-Oléron qui coordonne les actions locales.

- Les agents techniques du service Espaces Naturels de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ont bénéficié d'une formation sur les méthodes de sensibilisation et l'utilisation de la BD ESTAMP, favorisant ainsi une meilleure cohérence des actions au sein du Pays Marennes-Oléron.

3. MÉTHODOLOGIE

⇒ Objectif de la sensibilisation in situ :

La sensibilisation *in situ* des pratiquants consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action de pêche afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, dates et zones autorisées ...) mais également sur les aspects sanitaires et la sécurité. Appelée « maraudage pédagogique », cette méthode bénéficie de l'expérience de longue date des différentes structures impliquées. Elle permet de rencontrer une grande proportion des pêcheurs présents sur un site donné, et d'adapter les échanges à tous les cas de figure possibles.

⇒ Outils de sensibilisation :

Les réglettes de pêche sont des outils de calibrage des récoltes, coquillages et crustacés, en fonction des tailles réglementaires de capture. Différents types de réglettes ont été édités et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Elles sont également diffusées dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public...).



Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP

⇒ Les dépliants d'information :

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE+ par chaque territoire et étaient distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran. L'instauration d'un quota de 2kg (par pêcheur et par marée) pour les « crevettes roses », ou bouquets, a entraîné une légère modification du dépliant en 2019.



Figure 2: Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP

⇒ La fiche de terrain :

Au cours des actions de sensibilisation, cinq structures ont utilisé une fiche de terrain similaire : le GAE, l'ECOLE de la Mer, l'Ecomusée Port-des-Barques, la Cdc de l'Île d'Oléron et le CPIE Marennes-Oléron. Cette fiche élaborée dans le cadre du projet LIFE+ permet de recueillir les observations faites après chaque rencontre des pêcheurs à pied récréatifs. Les indicateurs serviront à mesurer l'évolution des comportements :


Conditions générales : Médiateur : Date : Territoire : Site /Sous-site: Période : semaine / vacances / week-end..... Etat mer (h houle): Heure de la sensibilisation (début/fin) : Couv. Nuageuse : ☐ 0-25% ☐ 25-75% ☐ 75-100% ☐ brouillard Précipitations : ☐ pas de précipitation; ☐ pluie fine; ☐ pluies éparpillées; ☐ pluie continue; ☐ diverses		FICHE SENSIBILISATION PÊCHE À PIED DE LOISIR		Comptage des pêcheurs à pied : Heure de comptage : Heure de MB : Coeff : Nombre total de pêcheurs : dont : sur site arrivées départs Pêcheurs en zone interdite : oui / non Nombre de pêcheurs en zone interdite :										
Nb pêcheurs	Du groupe Sensibilisés Pêcheurs déjà sensibilisés ou enquêtés (O/N ou B/N)	Espèces pêchées	Appréciation du panier (conformité)		Tri de la récolte : 1 : complet 2 : parties 3 : non triée 4 : récolte conforme 5 : non contrôlée / non vérifiée 6 : panier vide	Moyen de mesure			Remarques du pêcheur : 1 : réglementation 2 : ressource/ environnement 3 : conflit d'usage 4 : état sanitaire	Accueil sensibilisation : 1 : bon 2 : moyen 3 : mauvais 4 : refus	Nb régalles distribuées	Nb dépliant distribués	Remarques	
			Maille : 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90%	Quota : 1 : Conforme 2 : Non conforme		Possède un outil de mesure : 1 : oui 2 : non 3 : pas aujourd'hui	Type d'outil : 1 : Campagne de sensibilisation (réglettes) 2 : Anatomique 3 : Ancien 4 : Commerce	Date à jour ? (O/N)						

Figure 3 : Modèle de fiche de terrain "sensibilisation" utilisée au sein du PNM EGMP

⇒ Description de la fiche de terrain :

- **Conditions générales :** ces informations permettent d'indiquer le contexte météorologique (précipitations, vent, houle, couverture nuageuse) et temporel (heure, date, période : semaine, weekend, vacances) de l'action de sensibilisation.
- **Comptage des pêcheurs à pied :** un encart est dédié au comptage des pêcheurs à pied (sur le site, arrivant sur site, quittant le site, en zone interdite). Le comptage s'effectue généralement à l'heure de marée basse, moment du pic de fréquentation, mais d'autres peuvent s'y ajouter avant ou après pour obtenir une courbe de fréquentation à l'échelle de la marée.

Ces informations permettent d'étudier les facteurs de variation de la fréquentation en fonction des différents paramètres de marée et de disponibilité des pêcheurs.

- **Nombre de pêcheurs du groupe et sensibilisés :** cet indicateur permet de distinguer ceux qui ont été sensibilisés en direct par le médiateur et les autres pêcheurs du groupe non présents au moment de la sensibilisation. Ces derniers seront probablement sensibilisés de manière « indirecte » par le ou les pêcheurs avec qui s'est fait l'échange.
- **Pêcheurs déjà sensibilisé/enquêté (oui/non) :** au cours de la sensibilisation, il arrive que les pêcheurs rencontrés déclarent avoir déjà été sensibilisés ou enquêtés. Dans ce cas, le médiateur l'indique. Cet indicateur permet de comparer l'évolution des pratiques et des connaissances, mais aussi de comparer les différents profils de pêcheurs.
- **Espèces pêchées :** sur la base des déclarations ou de l'observation de la récolte des pêcheurs rencontrés, le médiateur indique les espèces pêchées et/ou ciblées. Sur les sites de pêche où les récoltes sont monospécifiques (du fait du type d'estran), cette information permet d'analyser la pratique sous l'angle d'une espèce précise (palourdes, coques ou étrilles par exemple).
- **Appréciation de la récolte :** si le pêcheur rencontré l'accepte, le médiateur observe et qualifie la conformité du panier. Sans outil de mesure du poids des récoltes, c'est surtout le respect des mailles qui est analysé. Ainsi, 3 classes de paniers sont distinguées :
 - Les paniers « non conformes » : - de 50% des individus pêchés sont conforme à la maille réglementaire

- Les paniers « moyens » : entre 50% et 90% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire
- Les paniers « conformes » : plus de 90% des individus sont conformes à la maille réglementaire

Le médiateur peut également mentionner si le panier observé est vide.

En 2019, un critère sur la conformité du quota a été inséré à la fiche de terrain et la donnée peut désormais être saisie sur la BD ESTAMP. Ainsi le médiateur peut également indiquer si le quota observé est conforme ou non à la réglementation.

- Tri de la récolte : avec l'accord du pêcheur rencontré, un tri de la récolte peut s'effectuer avec le médiateur. Soit ce tri est exhaustif (complet), soit il est partiel. Bien souvent, il permet au médiateur de mieux considérer la conformité des récoltes et d'encourager les pêcheurs à relâcher les individus trop petits, les espèces non consommables ou les crabes portant des œufs.
- Possède un outil de mesure (oui/non/ pas aujourd'hui) : les pêcheurs rencontrés peuvent posséder et utiliser un outil de mesure au moment de la sensibilisation. Selon la nature de cet outil et sa conformité, le médiateur propose tout de même d'offrir la réglette. Parfois, le pêcheur rencontré déclare posséder un outil mais ne pas l'avoir pris le jour même. Dans ce cas, le médiateur indique la mention « pas aujourd'hui » et peut en distribuer une nouvelle.
- Type d'outil : si le pêcheur rencontré possède et/ou utilise un outil de mesure, la nature de ce dernier est indiquée. Nous distinguons alors :
 - Les réglettes LIFE+ (dont le modèle adaptable à différents territoires a été conçu durant le programme LIFE+, puis repris par le Parc naturel marin) et autres réglettes (conçues et distribuées par des structures particulières : exemple de l'île de Ré où sont distribuées des réglettes conçues par la Communauté de Communes).
 - Les outils artisanaux : certains pêcheurs utilisent des outils fabriqués par eux-mêmes leur permettant de mesurer leurs prises. Les outils tels que les bouchons de bouteille peuvent également entrer dans cette catégorie.
 - Les moyens de mesure « anatomique » : cette catégorie à part désigne les pêcheurs utilisant par exemple, la longueur d'un doigt, d'une ou plusieurs phalanges pour mesurer la taille de leurs prises. Cette méthode imprécise peut influencer sur le respect des mailles réglementaires.
 - Les autres outils calibrés : cette catégorie concerne les outils de mesure achetés dans le commerce. Par exemple, certains paniers de pêche sont vendus avec une réglette à trous correspondants aux mailles réglementaires de différentes espèces. Les pieds à coulisse conçus par la FNPP entrent également dans cette catégorie.
- Outils à jour (oui/non) : après avoir indiqué la nature de l'outil, le médiateur indique si ce dernier est à jour des réglementations en vigueur.
- Remarques du pêcheur : le médiateur peut indiquer les remarques faites par le pêcheur, cas échéant, les thématiques abordées au cours de la rencontre. Plusieurs remarques/thèmes sont récurrents et concernent : la réglementation, l'état des ressources et de l'environnement, les conflits d'usages entre différents usagers de l'estran (professionnels, pêcheurs de loisirs, etc.) ainsi que l'état sanitaire des sites. Les autres remarques peuvent être notées dans la dernière case prévue à cet effet.
- L'accueil du pêcheur : à la suite de la sensibilisation, le médiateur indique son ressenti sur l'accueil qui lui a été réservé par le(s) pêcheur(s). Ce dernier est alors bon, moyen ou mauvais. Le refus est aussi considéré dans l'analyse des données.

4. SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION

⇒ Secteur Sud Vendée (GAE)

Quatre sites ont fait l'objet de 12 marées de sensibilisation en 2019 :

- **Les Rochers de Jard (Ragounite – Goffineaux – Port de Jard) :**

Fréquentation : 7409 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : patelles, crevettes, huîtres, étrilles : bigorneaux, moules, oursins

- **Pointes du Grouin du Cou et de la République (Commune de La Tranche-sur-Mer) :**

Fréquentation : 14342 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, oursins, crevettes, patelles, bigorneaux

Estran rocheux

Particularités : présence d'une écluse à poissons (réglementation spécifique), récifs d'hermelles

Sabellaria alveolata, habitats champs de blocs

- **Pointe de l'Aiguillon (plage de la Batterie)**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, moules, crevettes

Estran vaseux et sablo-vaseux

Particularités : Présence de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, de digues et de concessions conchylicoles

- **Le Veillon**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : crevettes, étrilles, huîtres, bigorneaux, patelles, crabes verts, vers.

Estran sableux et platier rocheux

Particularités : récifs d'hermelles *Sabellaria alveolata*

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de la Rochelle » (E.C.O.L.E de la Mer)

Quatre sites ont fait l'objet de 20 marées de sensibilisation en 2019 :

- **Besselue/Sud Minimes (Commune de La Rochelle) :**

Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles

Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimes)

Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.

- **Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :**

Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes

Estran rocheux avec rivages marins vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

- **Anse des Boucholeurs (Commune de Châtelailon-Plage) :**

Fréquentation : 7 836 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes.

Estran vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

○ **Lauzière/ Digolet (Commune de Nieul sur Mer) :**

Fréquentation : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pour estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, bigorneaux, patelles

Estran vaseux avec platier rocheux et cuvettes rocheuses intertidales

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan » (Ecomusée Port des Barques / Cabanes de l'Estuaire)

Quatre sites ont fait l'objet de 20 marées de sensibilisation en 2019 :

○ **Ile Madame/Les Palles/ Passe aux filles (Commune de Port des Barques) :**

Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles

Estran rocheux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

○ **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**

Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules

Estran rocheux

Particularités : gisements d'huîtres classés.

○ **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**

Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, palourdes

Estran rocheux

Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

⇒ Secteur « Pays Marennes-Oléron » (CPIE Marennes-Oléron et Cdc Ile d'Oléron)

Entre ces deux structures, quinze sites ont fait l'objet 56 marées de sensibilisation :

○ **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage) :**

Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques

Estran sablo-vaseux

Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchylicoles et quelques stations de zostères.

○ **Boyardville (Commune de Saint-Georges d'Oléron) :**

Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : coques, couteaux, vers

Estran sablo-vaseux

Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques surexploité.

○ **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**

Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux

Estran vaseux

Particularités : concessions conchylicoles, gisement de coques surexploité.

○ **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**

Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : concessions conchylicoles, herbiers à zostères naines.

○ **Ors/Nord du pont (Commune de Le Château d'Oléron) :**

Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude IODDE)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.

○ **Estrans rocheux de l'île d'Oléron (Chassiron Nord, Perré d'Antiochat, Les Boulassiers, Les Huttes, La Cotinière, Chaucre et la Menounière) - (Communes de Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains et Saint-Georges d'Oléron)**

Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude IODDE)

Profils de pêcheurs et ressources pêchées :

▪ Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat, les Boulassiers (la Brée), Chassiron Nord

Fréquentation très touristique, tous profils de pêcheurs et types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).

▪ Zone nord-ouest : Les Huttes, Chaucre

Fréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille, aux araignées, aux crevettes et oursins

▪ Zone ouest : la Menounière, la Cotinière

Fréquentation très touristique et par des locaux, tous types de pêche (dont oursins et crabes de rochers) mais pêche à l'étrille peu représentée.

Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

Les sites des Boulassiers (La Brée), de Chassiron Nord, de Chaucre et de la Menounière n'avaient pas fait l'objet d'actions en 2018. Ces sites dont les enjeux ont été identifiés au cours du LIFE +, méritaient une présence et un renouvellement des actions afin d'évaluer l'évolution des pratiques.

⇒ Communautés de communes de l'île de Ré

Convoités par de nombreux pêcheurs à pied de loisir, les estrans de l'île de Ré font l'objet d'une veille importante de la part des écogardes. Depuis 2009, la Communauté de communes a également déployé des moyens de communication afin de préserver les ressources et la pratique. Des panneaux d'information pêche à pied sont disposés aux accès des principaux sites et un guide de pêche à pied a été édité. Une action double de sensibilisation et de lutte anti-braconnage permet d'améliorer la connaissance et les pratiques de pêcheurs, ainsi que de maintenir les ressources. Une réglette de pêche à pied éditée par la Communauté de communes est également distribuée :



Figure 4 : Règlette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré

Le protocole de sensibilisation est différent des autres structures. Anticipant l'heure de marée basse, une partie des pêcheurs est rencontrée avant leur entrée sur le site (sur les parkings par exemple). Durant la marée, les pêcheurs sont sensibilisés et interrogés sur leur connaissance des mailles et quantités autorisées selon les espèces qu'ils pêchent. Enfin, les écogardes rencontrent les pêcheurs en fin de marée, au retour de la pêche, afin de vérifier le contenu et la conformité des paniers.

En 2019, quinze sites ont fait l'objet de 56 marées de sensibilisation :

- **Ars**

Ferbouillant : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Grand Garçon : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Martray : Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, crevettes / Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchylicoles et écluses à poissons

- **La Courarde**

Boutillon : Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchylicoles

Moulinatte Bournonville : Espèces pêchées : palourdes / Estran vaseux

- **La Flotte**

La Clavette : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux / Particularités : concessions conchylicoles

L'Arnérault : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Les Portes-en-Ré**

Anse du Fourneau : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Digue de la Patache : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

- **Loix**

Le Peulx : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Préau : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Rivedoux**

Chauveau : Espèces pêchées : huîtres, palourdes, couteaux, crabes / Estran sableux et platier rocheux / Particularités : gisement classé et balisé de Chauveau n'autorisant la pêche à pied de loisir des huîtres que du 1er février au 15 mai

Plage Nord : Espèces pêchées : palourdes / Estran vaseux / Particularités : concessions conchylicoles

- **Saint-Martin-en-Ré**

La Cible : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

Le Vert Clos : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

NB : nombreux sont les sites de pêche à pied où la proximité de concessions ostréicoles, d'écluses à poissons et de la zone protégée du Fier d'Ars (incluant la Réserve naturelle nationale de Lileau de Niges) peut engendrer des pratiques délictuelles. Certaines pratiques récurrentes de braconnage sont spécifiquement ciblées par l'action.

5. LE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE+ et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

⇒ Groupe Associatif Estuaire (GAE) :

Depuis 2010, le GAE participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennnes-Oléron, et depuis 2014 au projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir » sur le territoire du sud Vendée.

⇒ E.C.O.L.E de la Mer :

Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennnes Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE+, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

⇒ Ecomusée de Port des Barques :

Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

⇒ CPIE Marennnes-Oléron (association IODDE) :

Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des Aires Marines Protégées le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennnes Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennnes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique. Cette mission d'accompagnement perdure dans le cadre du réseau Littorea, co-animé par VivArmor Nature.

⇒ Communautés de communes de l'île de Ré et de l'île d'Oléron :

Sur le territoire de l'île d'Oléron, des marées de sensibilisation ont également été réalisées par les agents techniques du service « Espaces Naturels » de la Communauté de communes de l'île d'Oléron sur différents sites. Le planning des interventions a été mis en place en coopération avec le CPIE dans un souci de cohérence et de complémentarité, ainsi que la formation initiale et continue des agents. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île d'Oléron. L'équipe d'écogardes de la CDC de l'île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île de Ré.

6. RÉSULTATS

Les résultats présentés sont issus des données saisies dans la base de données ESTAMP par les différentes structures mentionnées précédemment. Comme au cours des dernières campagnes de sensibilisation effectuées au sein du PNM EGMP, ces données sont utiles pour observer des tendances et souligner les principaux enjeux de gestion de cette pratique de loisir : préservation des milieux et des ressources, connaissance et respect des réglementations par les pêcheurs. Il s'agit bien de tendances car les actions de sensibilisation ne sont pas planifiées selon un échantillonnage précis et suivi au fil des 3 dernières années. L'utilisation des données de sensibilisation doit donc se faire de manière synchronique.

⇒ Effectifs des pêcheurs à pied de loisir sensibilisés et nombre d'outils de sensibilisation distribués sur le terrain :

Sous-territoire	Cdc Ile de Ré	Sud Vendée	CDA Rochefort	CDA La Rochelle	Pays Marennes-Oléron	Total
Structure	Cdc Ile de Ré	Groupe associatif Estuaire	Ecomusée Port des Barques	ECOLE de la MER	CPIE MO - CDC IO	
Nb marées effectuées	56	12	9	20	56	153
Nb sites	15	5	3	4	15	42
Nb pêcheurs sensibilisés	2870	207	595	247	1530	5449
Nb pêcheurs groupe	2870	243	595	247	1635	5590
Nb réglottes distribuées	1633	115	277	163	716	2904
Nb dépliants distribués	0	43	0	24	158	225

Tableau 1: Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2019

En 2019, **153 actions/marées de sensibilisation** ont été effectuées au sein du PNM EGMP, sur un total de **42 sites de pêche** différents. Au cours de ces marées :

- **5 590 pêcheurs** ont été sensibilisés par les médiateurs et agents des différentes structures mentionnées précédemment ;
- **2 904 réglottes** de mesure leur ont été distribuées (dont 1271 réglottes éditées par le PNM et 1633 éditées par la Cdc Ile de Ré) ;
- **225 dépliants du PNM** ont été distribués pour accompagner la réglotte et compléter les informations transmises par les médiateurs.

L'effort de sensibilisation (nombre de marées et de personnes sensibilisées) est assez comparable à la campagne précédente qui avait permis de sensibiliser 6 035 pêcheurs à pied en 165 marées.

Comme le préconise la méthodologie développée par le CPIE Marennes-Oléron depuis 2007, le choix des marées s'est fait en tenant compte de plusieurs facteurs de variation de la fréquentation des pêcheurs : le type de journée (semaine, weekend ou vacances) lié à la disponibilité des pêcheurs et les coefficients de marées. Planifier

les marées selon ces différents facteurs permet, à minima, de varier les profils de pêcheurs rencontrés et de ne pas concentrer les efforts sur une catégorie trop restreinte, comme les pêcheurs estivants.

○ **Les facteurs de variation de la fréquentation :**

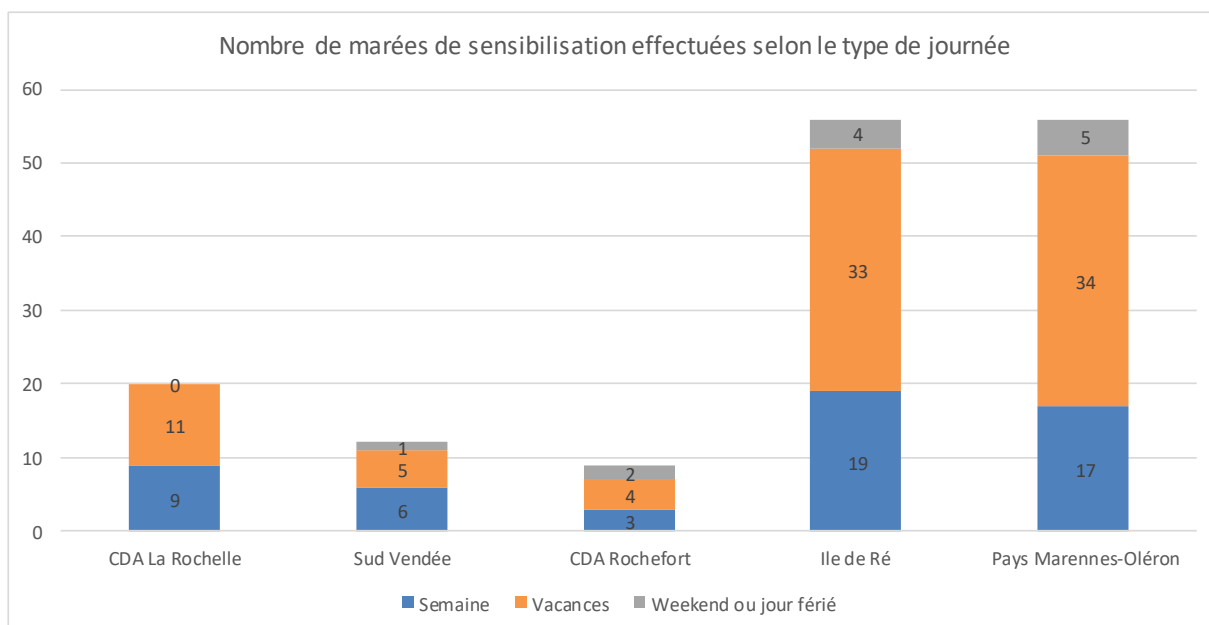


Figure 5: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2019

En 2019, les marées de sensibilisation ont été effectuées de janvier à novembre (selon les structures). Une grande majorité des actions a été effectuée au cours des périodes de vacances scolaires (notamment estivales). Les marées de semaine sont également bien représentées et les marées effectuées lors des weekends sont minoritaires (en raison notamment de la disponibilité des médiateurs et agents).

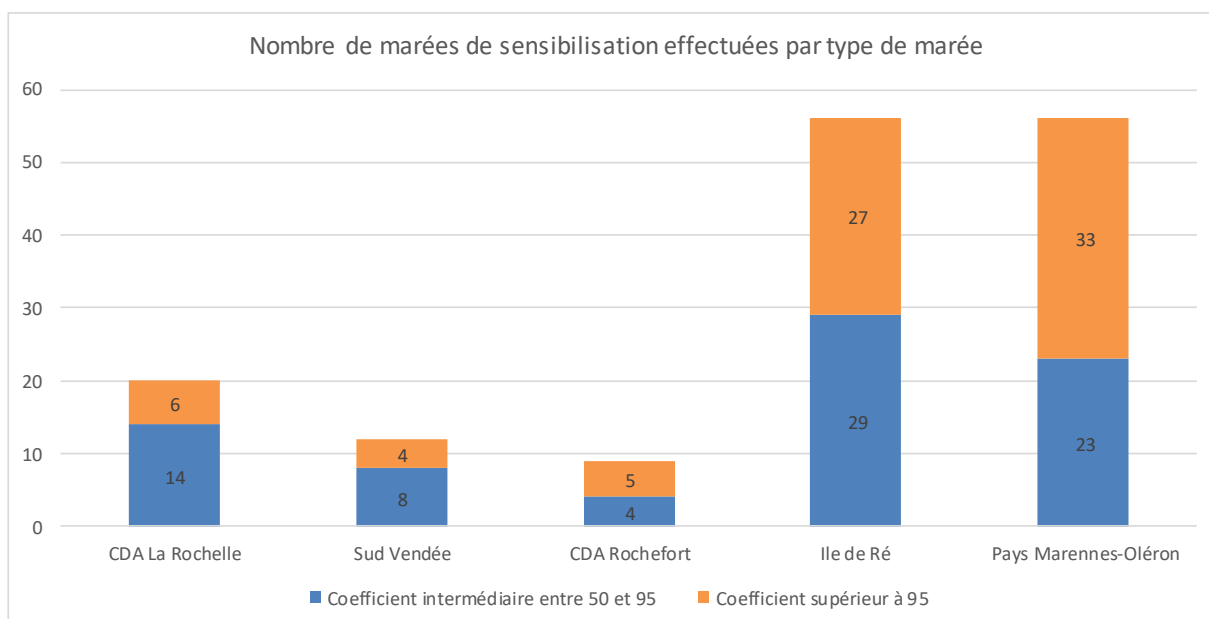


Figure 6: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2019

En 2019, les marées de sensibilisation ont été réalisées lors de coefficients compris entre 58 et 116. Deux types de marées ont été distinguées : celles au coefficient intermédiaire (entre 50 et 95) et celles au coefficient supérieur à 95. Selon les sites et la période, ces deux catégories conditionnent souvent la fréquentation par les pêcheurs à pied. Chaque structure ou sous-territoire a donc équilibré les marées selon ces deux catégories pour varier les profils de pêcheurs rencontrés (habituels, néophytes, vacanciers, résidents, etc.).

⇒ Évaluation des pratiques de pêche à pied :

À noter : L'intégralité des résultats et analyses présentés ci-après sont issus de la base de données ESTAMP dans laquelle les données de sensibilisation de la CdC de l'île de Ré n'apparaissent pas. En effet, cette structure participant à l'effort de sensibilisation à l'échelle du PNM EGMP n'applique pas le même protocole de terrain et de saisie que les autres structures citées précédemment. Néanmoins, afin de valoriser ces données, une intégration serait à prévoir ultérieurement.

○ Utilisation d'un outil de mesure :

L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri de la récolte, connaissance de la réglementation, sensibilité à la préservation des ressources) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire. C'est le cas lors de la rencontre de pêcheurs équipés d'un outil issu d'une campagne de sensibilisation (des réglettes plus généralement). Concernant les outils de mesure, deux à trois types d'informations sont relevés par les médiateurs de l'éstran lors des marées de sensibilisation :

- Le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ? : oui ; non ; oui mais pas en possession avec lui aujourd'hui ; non renseigné
- Quel type d'outil de mesure utilise-t-il ? : outil artisanal ; outil acheté dans le commerce ; outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglettes) ; outil ou appréciation anatomique.
- La conformité de l'outil utilisé : oui ; non ; non renseigné

Les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (par exemple : marques sur les engins de pêche, bouchons plastiques) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) peuvent se référer à d'anciennes réglementations (tailles/quotas) et être obsolètes. Les évolutions réglementaires (tailles minimales, quantités autorisées et outils règlementés) de 2018 et 2019, concernant la maille minimale de capture des palourdes japonaises, des coques, ainsi que les quotas de capture des bouquets et araignées peuvent également rendre obsolètes les outils utilisés.

Néanmoins, dans l'analyse générale, on peut considérer que le fait d'apporter un outil de mesure, même inexact, révèle une connaissance du fait réglementaire et une forme de volonté de respect de la ressource.

Dans le prochain graphique, il faut tenir compte des éléments suivants : sont regroupés les groupes de pêcheurs utilisant un outil de mesure le jour même ou non (dans le cas où celui-ci aurait été oublié au domicile par exemple) ; les outils anatomiques sont exclus de l'analyse ; les outils considérés comme réglettes comprennent les réglettes LIFE+, les réglettes éditées par le PNM, les réglettes à trou type IODDE, et les autres types de réglettes. **Il faut également tenir compte que les pêcheurs sont souvent en groupe et que l'analyse porte sur ces groupes de pêcheurs dont la moyenne est de 2,3 pêcheurs en 2019**

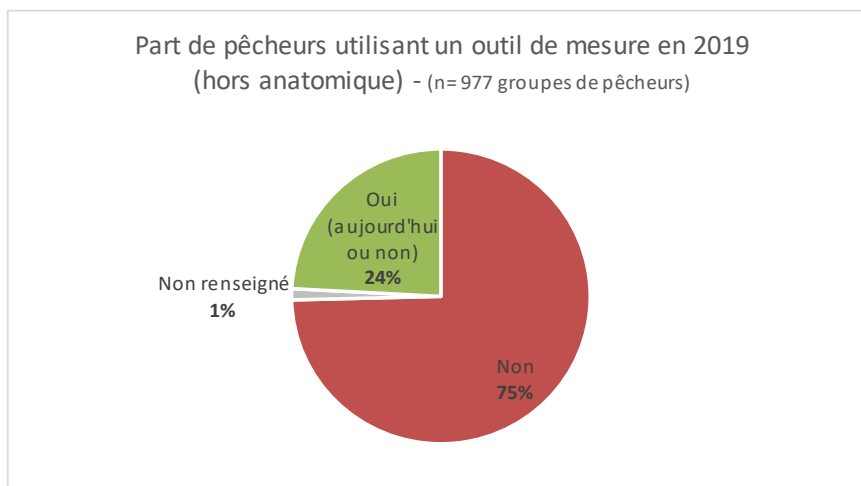


Figure 7: Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) en 2019

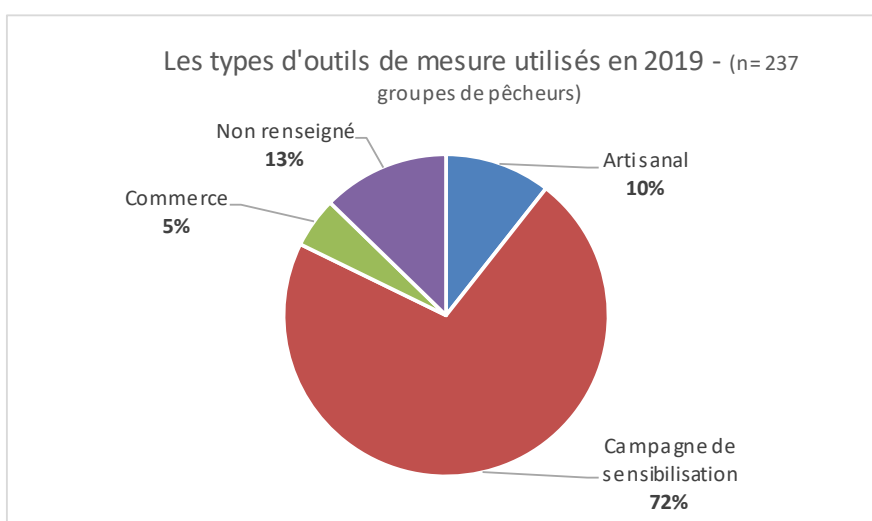


Figure 8 : Les types d'outils de mesure utilisés en 2019 (hors anatomique)

Parmi les 977 groupes de pêcheurs rencontrés en 2019, **24 %** (soit 237 groupes) d'entre eux utilisaient un outil de mesure le jour même ou non. Les outils majoritairement utilisés sont les réglottes de mesure issues des campagnes de sensibilisation (sur le terrain ou dans différentes structures d'accueil). **72%** des outils utilisés sont des réglottes. La proportion de pêcheurs utilisant un outil de mesure est supérieure à celle observée au cours des précédentes campagnes de sensibilisation (2017 : 15,3% avec 567 groupes de pêcheurs ; 2018 : 20,8% avec 1437 groupes de pêcheurs).

○ **Conformité de l'outil de mesure des espèces pêchées :**

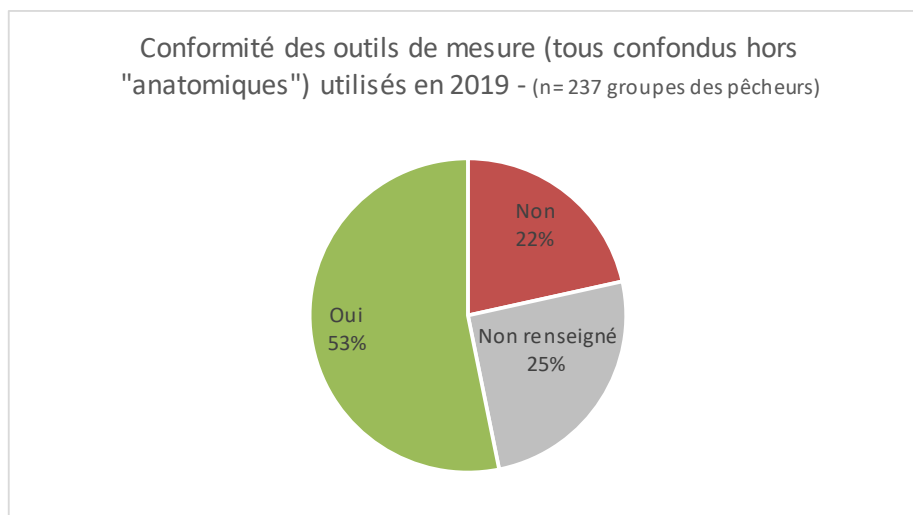


Figure 9: Conformité des outils de mesure utilisés en 2019 (hors anatomique)

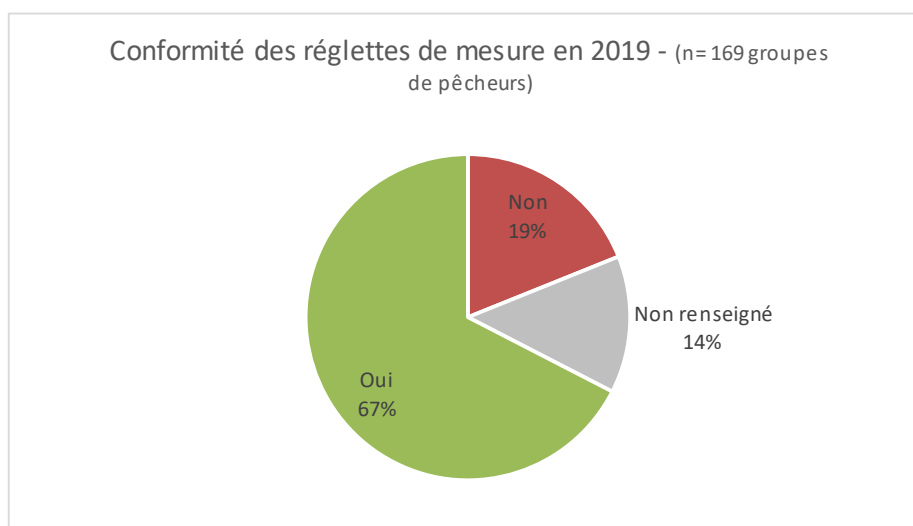


Figure 10 : Conformité des réglettes de mesure utilisées en 2019

Sur 237 outils (hors anatomiques) observés en 2019, **53 %** d'entre eux étaient conformes à la réglementation (mailles à jour). En 2018, elle était de 58,2% pour 239 outils tous confondus. La proportion d'outils conformes de type « réglettes », distribuées au cours d'actions de sensibilisation ou récupérées par les pêcheurs au sein d'une structure partenaires (office de tourisme, camping, etc.) est estimée à **67%**. En 2018, elle était de 61,7% pour 180 outils. La non-conformité des outils, y compris des réglettes, est souvent due aux changements réglementaires de 2018.

○ **Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs :**

Au cours des marées de sensibilisation, certaines récoltes ont pu être observées par les médiateurs de l'éstran afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue selon la maille des prises observées et selon la quantité prélevée :

Maille :

- Moins de 50% de la récolte est conforme
- Entre 50% et 90% de la récolte est conforme
- Plus de 90% de la récolte est conforme

Quantité autorisée (quota) :

- Conforme
- Non conforme

Les résultats présentés doivent être considérés avec prudence : sans tri exhaustif et systématique de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : le panier est considéré conforme si plus de 90% des prises sont jugées maillées. Cette estimation est d'autant plus précise lorsque la récolte observée est monospécifique, notamment sur les sites où une seule espèce est majoritairement ciblée par les pêcheurs à pied (sites à palourdes, coques, huîtres ou étrilles par exemple). L'observation des récoltes est un moyen d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

Elle est ici détaillée selon les observations faites sur des paniers généralement plurispécifiques. Certaines sont faites en tenant compte de la présence majoritaire d'espèces plus prisées (palourdes, coques, étrilles, huîtres et couteaux). Précisons également que cette estimation est réalisée avant le tri éventuel des récoltes : après sensibilisation, les pêcheurs ont la possibilité de relâcher certaines prises trop petites ou non appropriées, ce qui améliore la conformité globale du prélèvement.

Tous les sites et espèces confondues (hors Cdc Ile de Ré) :

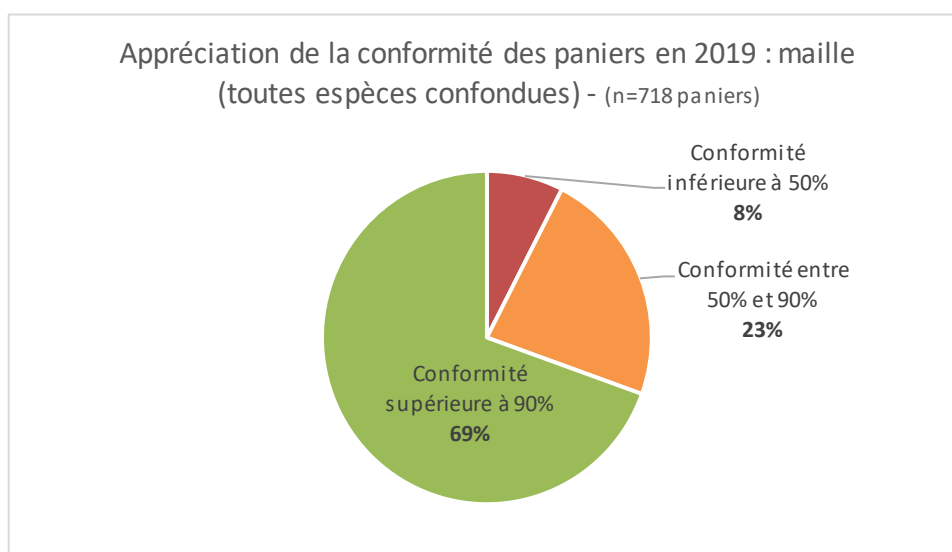


Figure 11 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 : maille

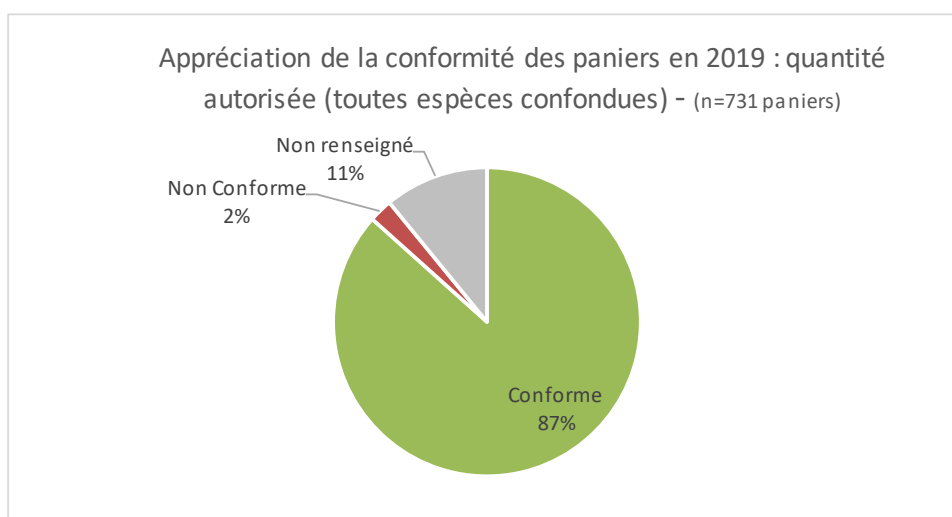


Figure 12 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 : quantité autorisée

L'observation de l'ensemble des paniers (plurispécifiques ou monospécifiques) a montré que **69% d'entre eux étaient conformes à plus de 90%** pour la maille en 2019. Les quantités autorisées sont généralement bien respectées : **87 %** des paniers étaient conformes aux quotas en vigueur en 2019. Les chiffres des années précédentes révèlent une certaine amélioration pour le respect des mailles:

	2017 529 paniers	2018 996 paniers
Conformité < 50%	16 %	17 %
Conformité entre 50 et 90 %	24 %	29 %
Conformité > 90 %	60 %	54 %

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs de coques :**

4 Sites pris en compte dans l'analyse : Les Boucholeurs, Manson, Gatseau et Boyardville

/!\ Les données ne tiennent pas compte d'une marée de sensibilisation effectuée par la CDC Ile d'Oléron qui n'a pas été saisie dans la BD ESTAMP sur le site de Boyardville (l'un des gisements importants de coques du PNM EGMP). → 107 pêcheurs sensibilisés.

L'analyse des données porte sur des paniers généralement plurispécifiques. Sur ces différents sites, les coques se mélangent souvent à des palourdes, couteaux et moules. Quelques prises accessoires de coques sur les sites de Manson et les Boucholeurs sont prises en compte dans l'analyse mais n'influencent pas significativement les résultats.

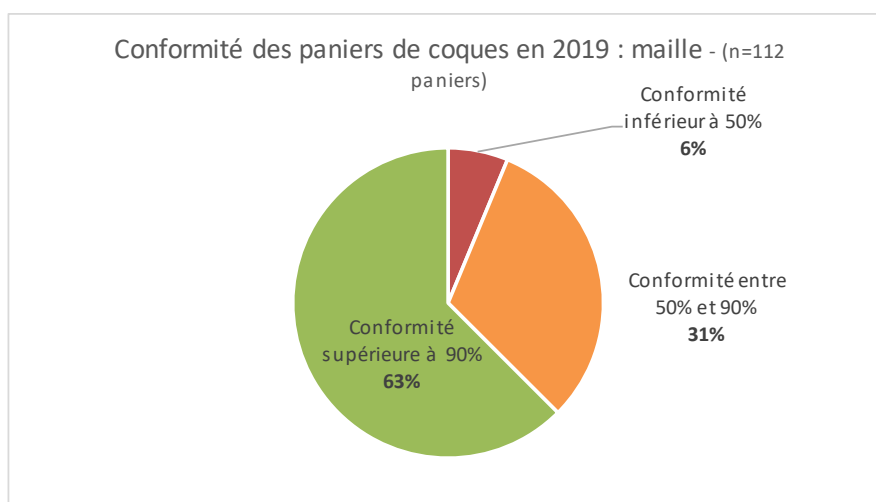


Figure 13 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 : maille

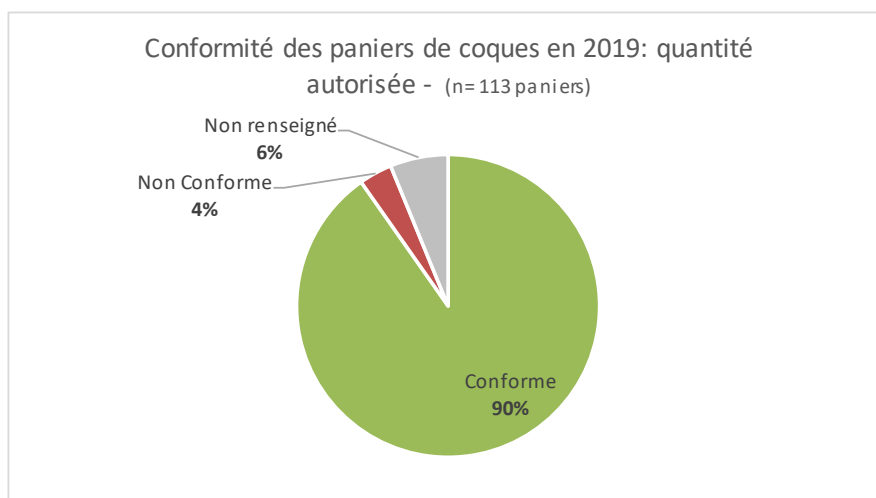


Figure 14 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 : quantité autorisée

L'observation des paniers de coques en 2019 révèle que les réglementations semblent mieux respectées que les années précédentes. C'est en particulier le cas pour la maille réglementaire fixée à 2,7cm : **63%** des paniers sont conformes à plus de 90%. Un tiers était de conformité moyenne et contrairement aux campagnes de sensibilisation précédentes, les paniers avec une conformité inférieure à 50% sont très minoritaires en 2019 (2017 : 66 paniers avec 61% non conformes ; 2018 : 236 paniers avec 28% non conformes). La quantité maximale de capture (2kg par pêcheur) est également bien respecté en 2019 avec 90% de paniers conformes.



Panier de coques à Boyardville, 2019

Cette amélioration est à mettre en perspective avec la spectaculaire amélioration du gisement de coques maillées disponibles en particulier sur le site de Boyardville pour l'été 2019.

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs de palourdes :**

17 sites retenus dans l'analyse : Besselue-Sud Minimes ; Bourcefranc/Marennes ; Boyardville ; Chaucre Gatseau ; Ile Madame/Les Palles ; La Brée et la Balise ; La Cotinière ; Les Boucholeurs Manson ; Nieul sur mer (Lauzières-Digolet) ; Ors ; Plaisance/Foulerot ; Pointe de Chassiron ; Pointe de l'Aiguillon - Plage de la Batterie ; Pointe de la Fumée ; Pointe du Chay

La première analyse repose sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent palourdes, huitres, moules, coques et autres espèces accessoires. La seconde analyse se concentre sur 3 sites où l'espèce recherchée est principalement la palourde et où peu d'autres espèces sont présentes. La représentativité des résultats est donc plus forte pour cette espèce.

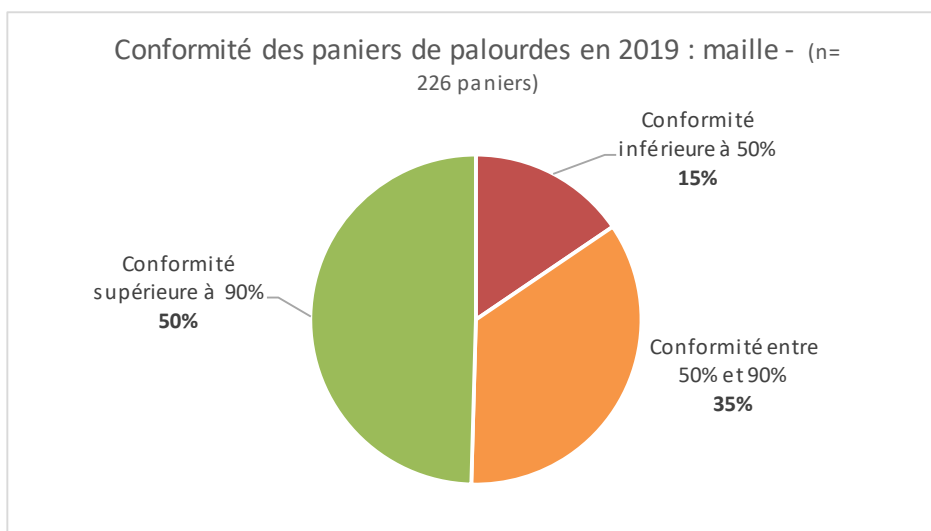


Figure 15 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 (tous les sites) : maille

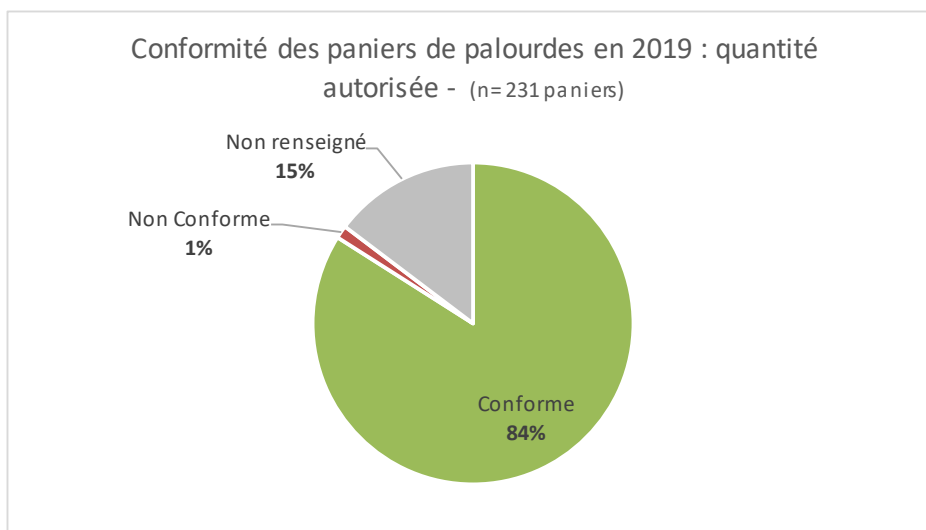


Figure 16 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 (tous les sites) : quantité autorisée

Les paniers de palourdes sur l'ensemble des sites où des récoltes ont été observées présentaient en 2019 une conformité assez hétérogène (entre les sites) et plutôt décevante pour le respect des mailles (3,5 cm pour la Palourde japonaise et 4 cm pour l'européenne, très minoritaire). En effet, **50 %** d'entre eux étaient conformes à plus de 90% sur la maille. Un **tiers** était conforme entre 50 et 90% et **15%** présentaient moins de 50% d'individus à la maille. Néanmoins, la quantité autorisée de 200 palourdes par pêcheur semble bien respectée : **au moins 84%** des paniers observés étaient conformes.

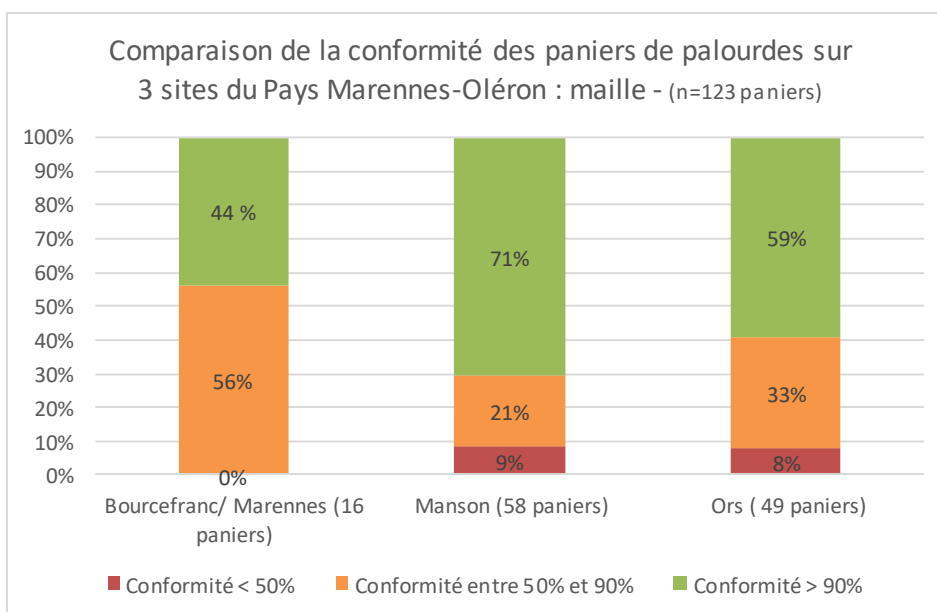


Figure 17 : Appréciation de la conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron en 2019

Une analyse à l'échelle des 3 grands sites de récolte de palourdes dans le Pays Marennes-Oléron permet également d'observer l'hétérogénéité des résultats selon les sites. Le respect des mailles paraît donc plus important à Manson que sur les 2 autres sites. Contrairement à la tendance observée lors des années précédentes, il n'y avait pas en 2019 de différence significative sur la part des paniers maillés à moins de 50% (Manson **9%** et Ors **8%**). Toutefois, la part des paniers les plus conformes était plus faible à Ors. Ce qui semble confirmer des différences de pratique sur ces deux sites. Enfin le site de Bourcefranc/Marennes, ayant fait l'objet de moins de marées de sensibilisation en 2019, semble marqué par un moins bon respect de la maille : **56 %** des paniers étaient jugés de conformité moyenne.

Dans l'ensemble, le respect des réglementations concernant la palourde connaît une tendance d'amélioration par rapport aux années précédentes, où la part des paniers les plus conformes (maillés à plus de 90%) était inférieure : 45% pour 136 paniers en 2017 et 40% pour 247 paniers en 2018.



Pêche aux palourdes à Manson (Ile d'Oléron), 2019

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs d'étrilles sur l'Ile d'Oléron :**

8 sites retenus pour l'analyse : Chaucre ; La Brée et la Balise ; La Cotinière ; La Menounière ; Les Huttes ; Les Sables Vignier ; Perré d'Antiochat ; Pointe de Chassiron

L'analyse porte sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent étrilles, crabes divers, oursins, et autres mollusques en prises accessoires. Toutefois, la grande majorité des pêcheurs cible l'étrille sur ces sites d'estran rocheux.

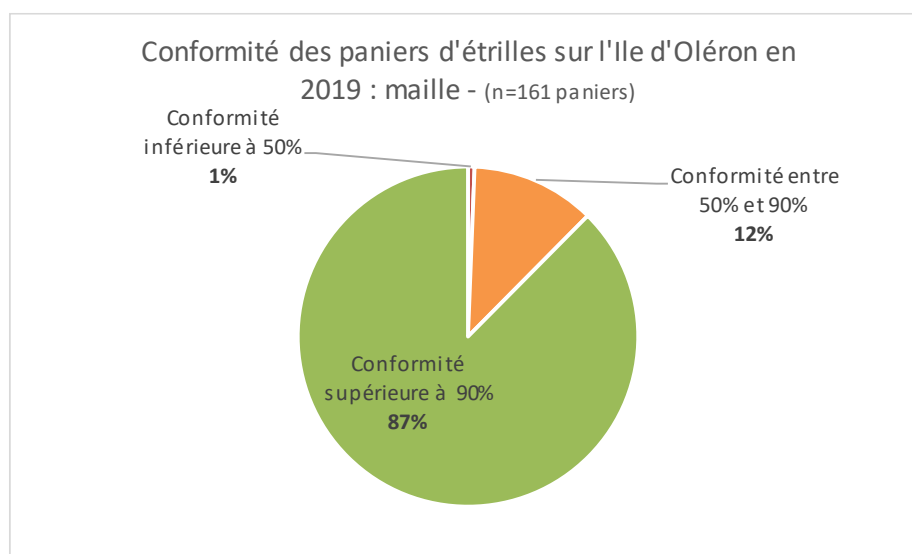


Figure 18: Appréciation de la conformité des paniers d'étrilles sur l'Ile d'Oléron en 2019 : maille

L'analyse de la conformité des récoltes chez les pêcheurs d'étrilles de l'île d'Oléron confirme une tendance au bon respect observée depuis plusieurs années. En effet, les paniers les moins conformes (maille) ne représentent qu'1% des observations. La maille des étrilles est généralement respectée (87% des paniers conformes à plus de 90% en 2019) car les pêcheurs à pied privilégient les plus grosses prises. Cette situation paraît satisfaisante au



regard des actions menées dans le cadre du projet LIFE+, portant notamment sur la nécessité de ne pas renverser les blocs abritant les crabes, dont les étrilles, pour la préservation du milieu et des ressources. Néanmoins, plusieurs observations de rochers renversés sur des sites où les actions de sensibilisation sont moins fréquentes ont été relevées. Les champs de blocs représentent un habitat d'intérêt prioritaire pour le parc naturel marin, il convient donc de maintenir les actions pour les préserver.

Pêche à l'étrille aux Huttes (Ile d'Oléron), 2019

○ **Conformité des paniers d'huitres (paniers monospécifiques uniquement)**

19 sites retenus dans l'analyse : Besselue - Sud Minimés ; Cordouan ; Gatseau ; Ile Madame/ Les Palles ; La Brée et la Balise ; La Cotinière ; Le Jamblet ; Le Veillon ; Les Boucholeurs ; Les Boulassiers ; Manson ; Nieul sur mer (Lauzières-Digolet) ; Ors ; Perré d'Antiochat ; Pointe de l'Aiguillon - Plage de la Batterie ; Pointe de la Fumée ; Pointe du Chay ; Pointes du Grouin du Cou et de la République ; Rochers et port de Jard

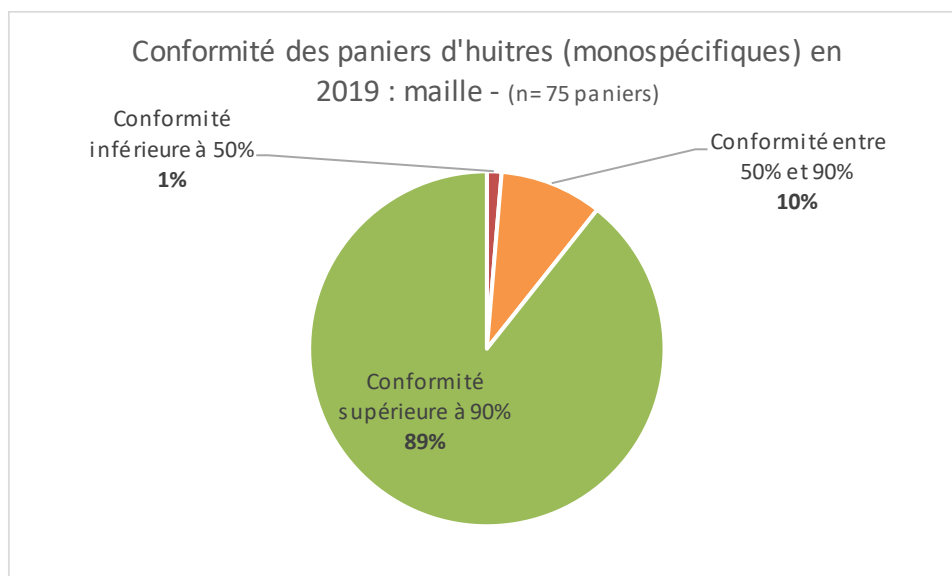


Figure 19: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres (monospécifiques) en 2019: maille

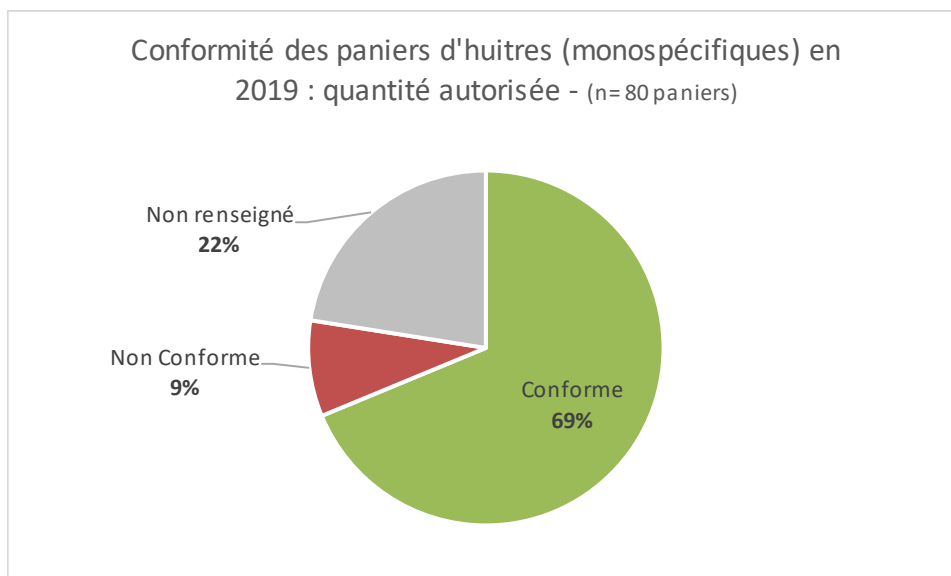


Figure 20: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres (monospécifiques) en 2019: quantité autorisée

L'huitre creuse (sauvage / férale) est une espèce prisée et facile d'accès sur les estrans du PNM EGMP. De très nombreux sites rocheux permettent l'accès à des gisements naturels intéressants. Certains sites vaseux, comme ceux de l'île d'Oléron, sont également prisés par des pêcheurs allant décrocher les huitres des quelques rochers ou anciens parcs ostréicoles. Enfin, cette espèce est très souvent une prise accessoire, accompagnant palourdes et crustacés divers. Ainsi, l'analyse précédente porte uniquement sur les pêcheurs n'ayant récolté ou ne cherchant que des huitres. Un très bon respect de la maille réglementaire (5cm), avec **89%** de paniers maillés à plus de 90%, confirme la tendance observée depuis plusieurs années. L'accès à la ressource étant très facile, les pêcheurs ont alors tendance à ne prendre que les individus les plus gros. En revanche, le respect du quota (5kg par pêcheur) montre qu'au moins **9%** des pêcheurs étaient en surpêche en 2019. Les huîtres sont consommées en repas de familles ou d'amis parfois nombreux, et elles se conservent mieux que d'autres coquillages, ce qui peut, en plus de leur facilité d'accès, expliquer une forte proportion de pêches de grandes quantités.

○ **Conformité des paniers de couteaux : maille (paniers plurispécifiques et monospécifiques)**

3 sites retenus dans l'analyse : Boyardville ; Gatseau ; Foulertot/Plaisance

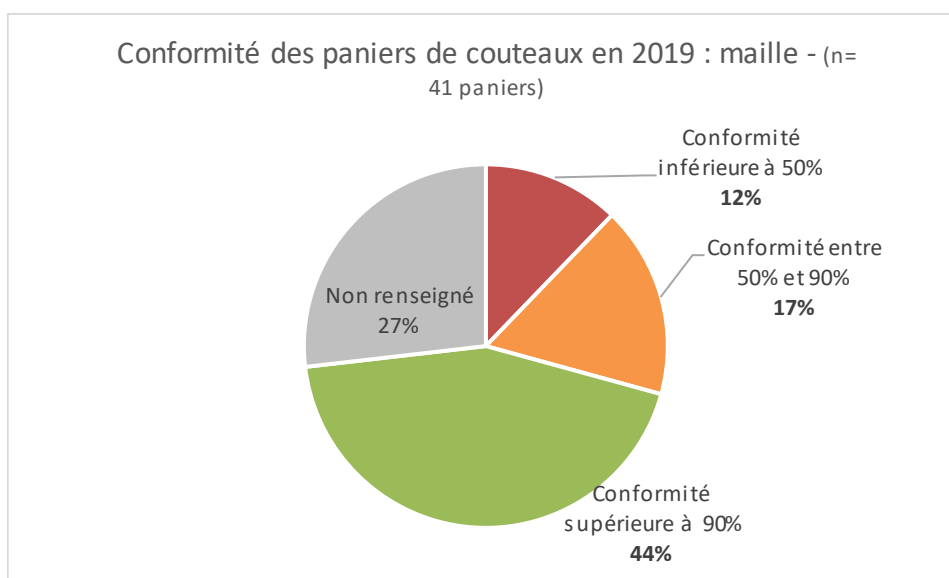


Figure 21 : Appréciation de la conformité des paniers de couteaux en 2019: quantité autorisée

Attention, les résultats précédents n'intègrent pas les données de sensibilisation d'une marée où la Cdc Ile d'Oléron a sensibilisé une centaine de pêcheurs à Boyardville, parmi lesquels des pêcheurs de couteaux très probablement.

L'analyse porte sur des paniers plurispécifiques pour la plupart, où couteaux droits et/ou siliques se mélangent à des coques. Sans certitudes appuyées de comptages des pêcheurs, il semblerait qu'une recrudescence de la pêche au couteaux soit en cours sur les sites traditionnellement fréquentés pour la coque (Gatseau et Boyardville en particulier). Cela est certainement en lien avec la perte de qualité des gisements de coques, les pêcheurs se rabattant ainsi sur une autre espèce bien présente. Cette tendance, bien observée en 2018, a encouragé les médiateurs et agents à insister davantage sur le respect de la maille pour le couteau droit. En 2018, seuls 15% des paniers étaient conformes à plus de 90%. En 2019, **44%** des paniers de pêcheurs aux couteaux étaient conformes à plus de 90%. Toutefois, la donnée de conformité des paniers était absente pour près d'un tiers d'entre eux. Cela peut assez fortement influencer la réalité des pratiques et des résultats.

○ Évaluation de l'efficacité des actions de sensibilisation sur l'amélioration des pratiques :

Comparer le taux de conformité des récoltes entre pêcheurs possédants ou non un outil de mesure (à jour ou non et de différentes natures), ou ayant déjà été sensibilisés (sur l'estran ou par un autre biais d'information) permet de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation.

○ Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration de la qualité des récoltes :

L'analyse de conformité des récoltes (mailles) chez les pêcheurs utilisant ou non des outils de mesure permet une première évaluation de l'amélioration des pratiques selon les profils de pêcheurs. Cette analyse ne comporte pas de discrimination sur les sites ou les espèces pêchées, mais exclue les pêcheurs déclarant utiliser un élément anatomique de mesure (phalanges, largeur de paume, etc.)

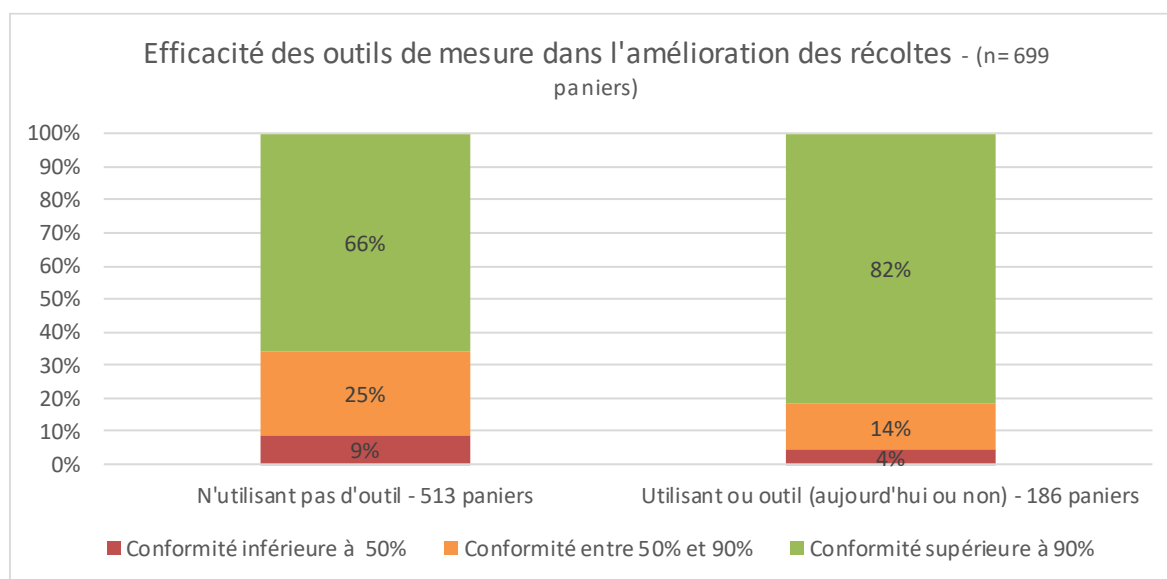


Figure 22 : Appréciation de l'efficacité de l'utilisation d'un outil de mesure dans l'amélioration des récoltes en 2019

En 2019, il apparaît assez clair que les pêcheurs utilisant un outil de mesure (le jour même ou non) respectent davantage les tailles réglementaires. En effet, **82 %** des pêcheurs utilisant un outil avaient un panier conforme à 90%, contre **66 %** chez les pêcheurs n'en utilisant pas. Si la différence est moins marquée en 2019, il apparaît nettement que l'amélioration de la conformité des paniers est liée à l'utilisation d'un outil de mesure. Cette tendance se confirme au cours des 3 dernières années :

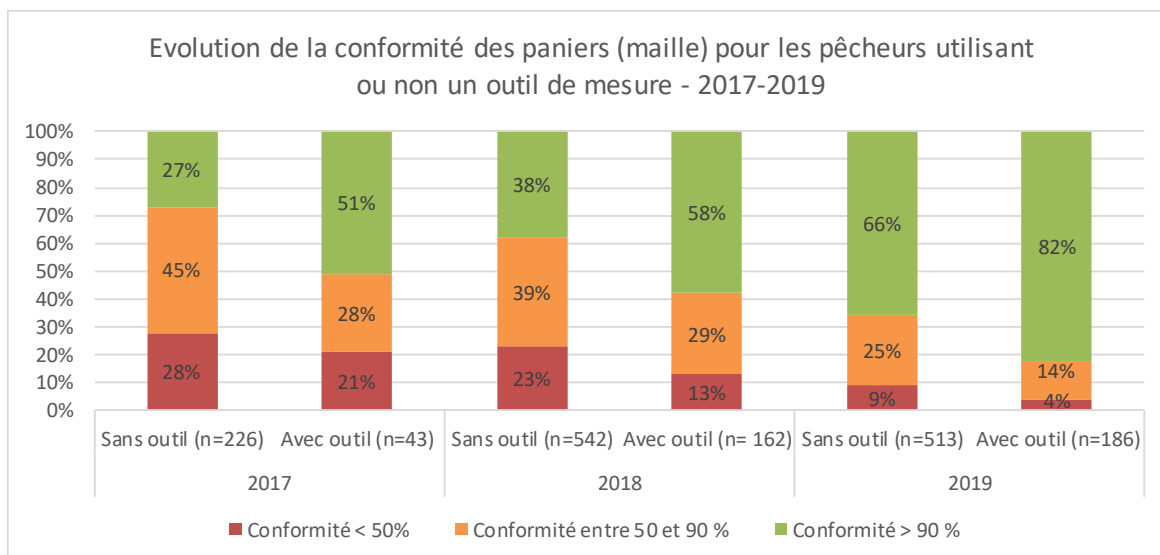


Figure 23 : Évolution de la conformité des paniers (mailles) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure - 2017-2019

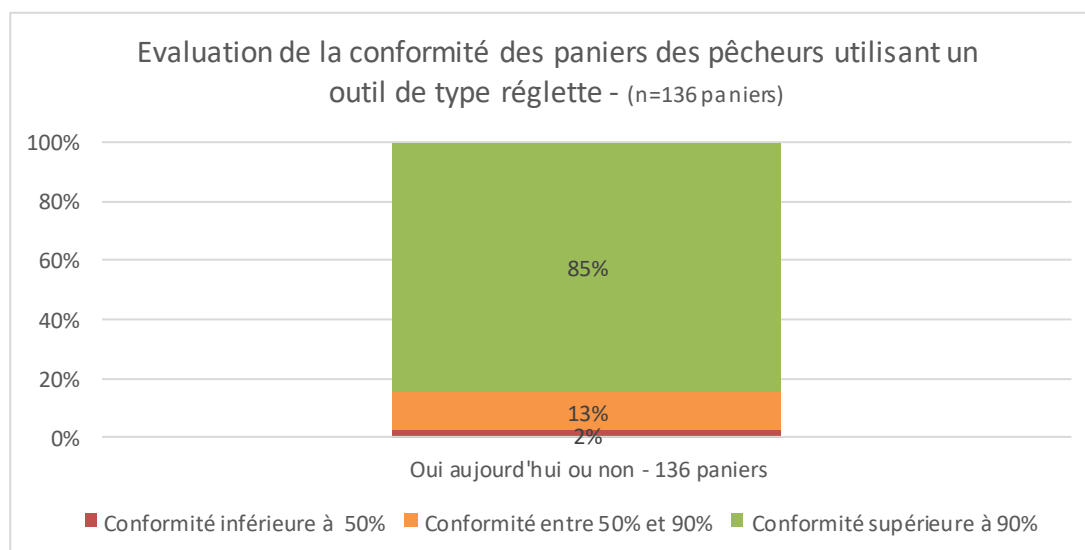


Figure 24 : Appréciation de l'efficacité de l'utilisation d'une réglette dans l'amélioration des récoltes en 2019



Pêcheurs utilisant la réglette, 2019

Les résultats uniquement rapportés aux pêcheurs utilisant un outil de type réglette révèlent que ces derniers ont taux de conformité des paniers légèrement supérieur à la moyenne en 2019 : **85%** de paniers conformes à plus de 90% contre 82% en moyenne. Nous retrouvons ici une proportion, qui semble stable au fil du temps, de 2 % de pêcheurs qui ont un outil de mesure mais réalisent des récoltes non conformes.

○ **Effacité des messages de sensibilisation dans la qualité des récoltes**

Une autre manière d'estimer l'efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration des pratiques est de comparer la récolte des pêcheurs selon qu'ils ont été déjà sensibilisés ou non (sur le terrain ou d'autres biais d'informations : médias, stands d'informations, etc.).

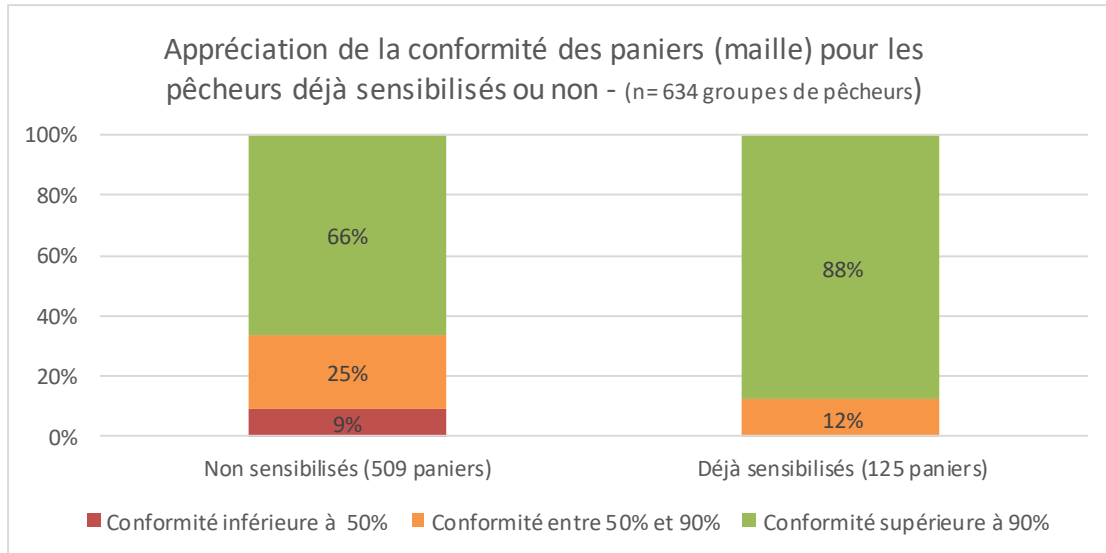


Figure 25: Appréciation de l'efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes en 2019

Les résultats confirment une tendance mise en évidence ces dernières années. Les pêcheurs ayant déjà été sensibilisés sur le terrain (ou par d'autres biais) respectent mieux les réglementations. En 2019, **88%** des paniers pour les pêcheurs déjà sensibilisés étaient conformes à plus de 90%, contre **66%** chez les pêcheurs non sensibilisés. Aucun panier conforme à moins de 50% n'a été observé pour les pêcheurs déjà sensibilisés. Pour un nombre assez proche de paniers observés en 2018, les différences étaient plus marquées entre pêcheurs déjà ou non sensibilisés. La part de paniers les plus conformes pour les pêcheurs non sensibilisés n'était que de **42%** par exemple.

○ **Accueil des pêcheurs à pied au cours des actions de sensibilisation**

Après la rencontre de chaque pêcheur ou groupe de pêcheurs, le médiateur renseigne son ressenti. Voici les observations faites en 2019 :

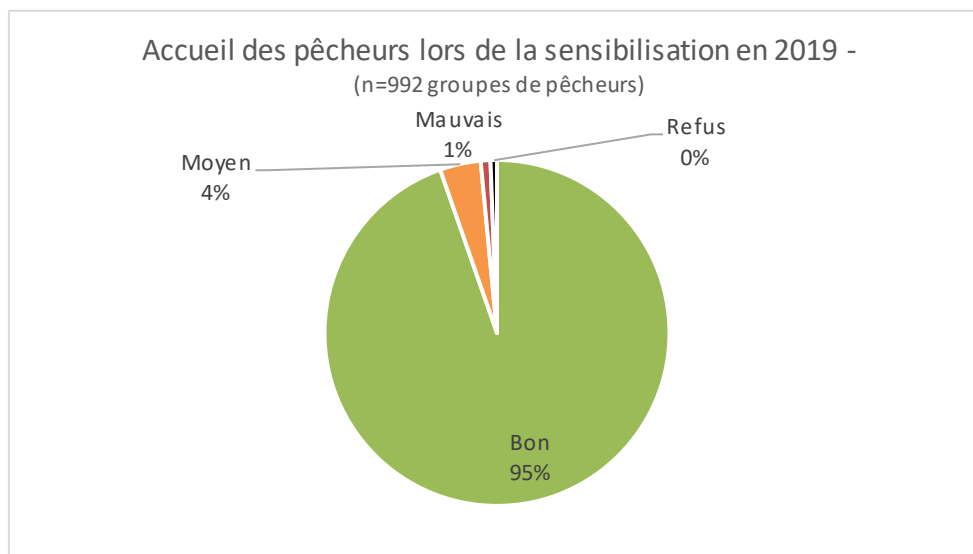


Figure 26 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation en 2019

L'expérience des actions conduites avant, pendant et après le programme Life+ « Pêche à Pied de Loisir » (enquête et sensibilisation) révèle que l'accueil des pêcheurs au cours des marées de sensibilisation est très bon. En 2019, **95%** des pêcheurs ont accueilli les médiateurs et agents sur l'estran avec courtoisie et intérêt. Les mauvaises expériences (accueil mauvais ou refus) n'ont représenté qu'**1 à 2%** des rencontres avec les pêcheurs sur le terrain.



Sensibilisation à Antioche (Ile d'Oléron), 2019

➤ Descriptif des actions menées par la Communauté de communes de l'Île de Ré

Comme évoqué précédemment, les écocardes de la Communauté de communes de l'Île de Ré n'appliquent pas le même protocole de sensibilisation au cours des marées. Bien que la méthodologie soit différente, l'effort de sensibilisation est soutenu et permet d'acquérir des données intéressantes et utiles au suivi des pratiques.

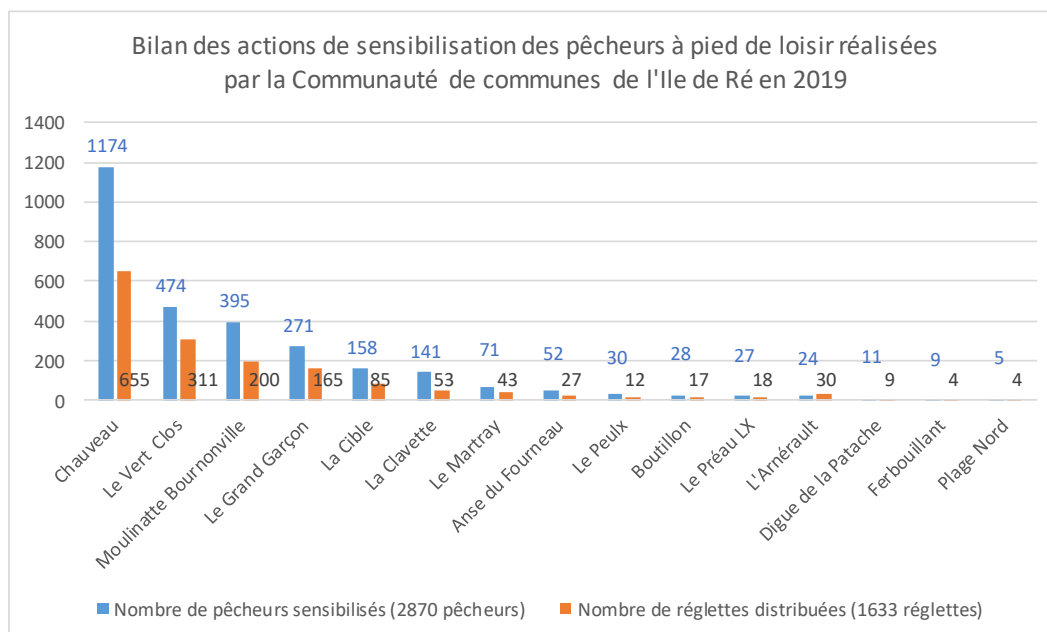


Figure 27 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2019

En 2019, les écocardes ont sensibilisés 2 870 pêcheurs et distribués 1 633 réglettes (éditées par la Cdc Ile de Ré). Le site de Chauveau fait l'objet d'actions plus fréquentes (1 174 pêcheurs sensibilisés). En effet, ce site de la

commune de Rivedoux attire de nombreux pêcheurs en raison de la proximité avec le continent et la diversité des espèces qui peuvent y être pêchées. La présence d'un gisement d'huîtres classé et soumis une réglementation particulière nécessite également un suivi renforcé.

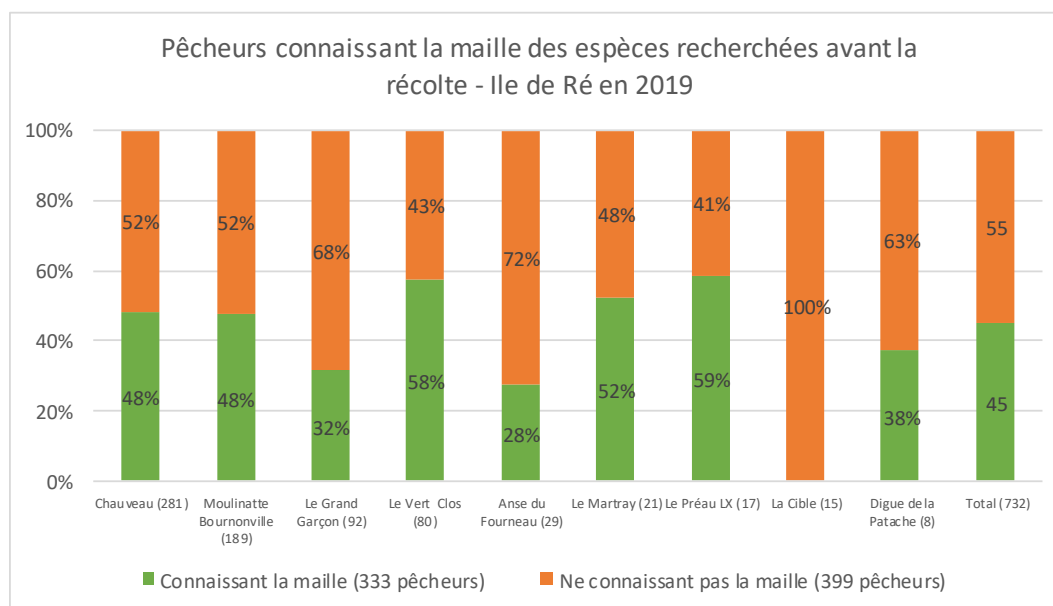


Figure 28 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2019

L'interrogation des pêcheurs à pied, avant leur récolte, sur la connaissance de la maille de l'espèce recherchée permet d'avoir une assez bonne vision de la connaissance de cet aspect réglementaire sur le territoire. En 2019, sur 732 pêcheurs interrogés avant la pêche, sur leur connaissance de la maille des espèces recherchées, **45 %** la connaissait et **55 %** ne la connaissait pas. Cela indique un taux de connaissance assez faible et la moyenne cache des disparités importantes en fonction des sites. Les sites, où le meilleur taux de connaissance apparaît, ont été le Vert-Clos (pêche aux crustacés), le Préau (Loix) et le Martray (pêche aux palourdes et coques pour ces deux sites). Les sites à palourdes et coques du Grand Garçon, l'Anse du Fourneau ou encore la Cible affichent des résultats beaucoup moins satisfaisants (entre **0 et 32 %** des pêcheurs connaissent la maille avant récolte).

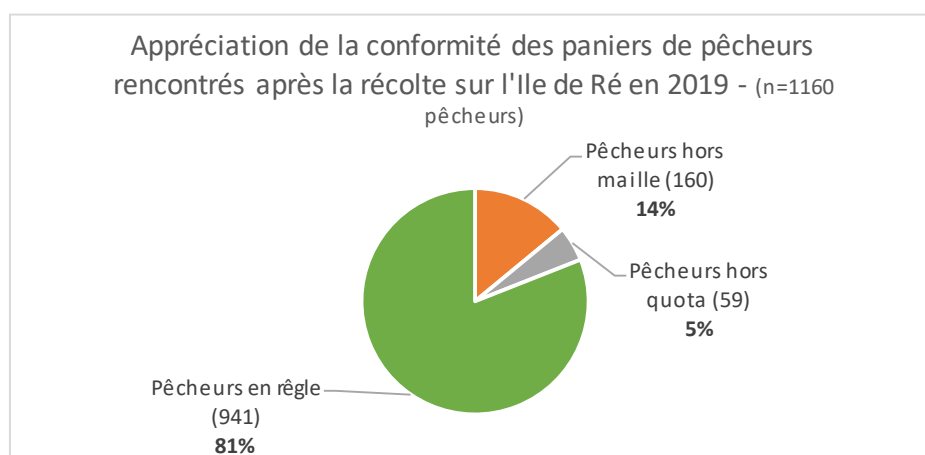


Figure 29 : Appréciation de la conformité des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'Ile de Ré en 2019

L'analyse des paniers de pêcheurs rencontrés après leur récolte sur l'Ile de Ré permet d'évaluer le respect des réglementations sur ce territoire. En 2019, les résultats indiquent que **81%** des 1 160 paniers analysés étaient en règle. Le non-respect des mailles a concerné **14%** des paniers analysés. Comparativement aux résultats concernant la connaissance des mailles, le respect des réglementations est plutôt satisfaisant. De fait, la connaissance limitée des réglementations n'induit pas forcément un fort non-respect des réglementations. Cela

dépend toutefois des espèces ciblées car certaines comme les coques ou palourdes peuvent plus facilement faire l'objet d'un moins bon respect.

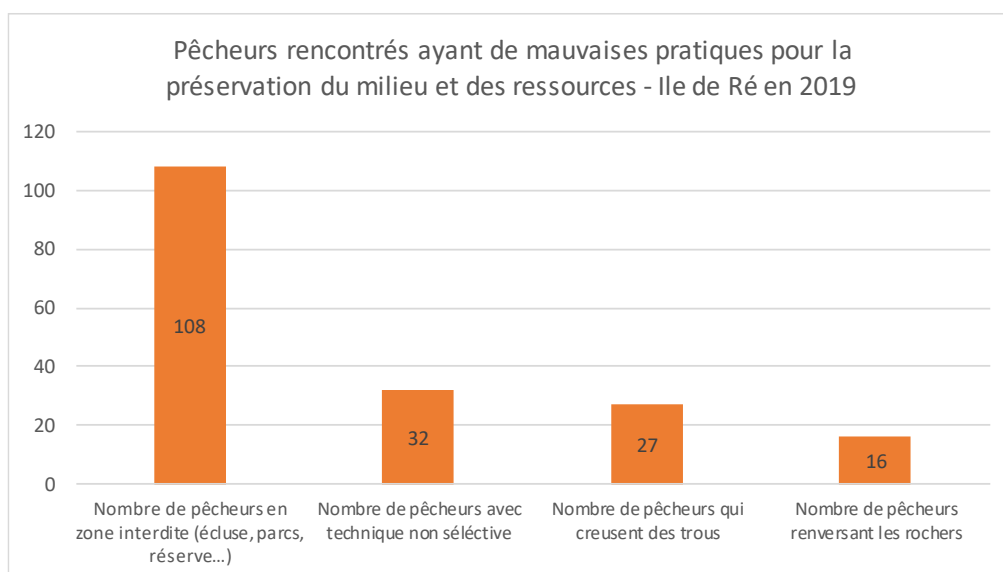


Figure 30 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'Ile de Ré en 2019

Outre le non-respect des mailles et du quota, la sensibilisation a permis l'observation de plusieurs mauvaises pratiques de la part des pêcheurs pour la préservation du milieu et des ressources :

- La pêche en zone interdite (dans les écluses, sur les parcs ou en réserve naturelle)
- La pêche avec des techniques non-sélective (usage de râteau sur fond meuble par exemple)
- La pêche avec des techniques « destructrices » (creuser des trous lorsqu'ils ne sont pas nécessaires)
- Le renversement des rochers

Sur l'ensemble des pêcheurs sensibilisés (2 870) sur l'Ile de Ré en 2019, seuls **6,4% (soit 183)** étaient acteurs de mauvaises pratiques. La plus grosse part étant représentée par la pêche en zone interdite avec **3,8 %** des pêcheurs sensibilisés. Ce chiffre assez élevé s'explique certainement en raison des actions prioritaires contre les pratiques de braconnage.

➤ La sensibilisation indirecte : un appui essentiel à l'amélioration des connaissances et des pratiques

○ Formations des structures partenaires

Si la multiplication des actions de terrain par les médiateurs des différentes structures au sein du PNM est essentielle, le maintien des bonnes pratiques et d'un bon niveau de connaissance des réglementations passe également par un important dispositif de sensibilisation dite « indirecte ». Cette dernière consiste d'abord en la formation de structures partenaires comme les offices de tourisme, les campings et autres acteurs intéressés par l'activité pêche à pied, ou susceptibles d'être en contact fréquent avec des pratiquants. Une fois ces structures formées par les structures référentes du PNM, elles peuvent alors distribuer des réglettes de pêche à pied et sont en mesure de véhiculer les messages adaptés pour encourager des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement et des ressources. L'effort engagé dans ce sens depuis plusieurs années ne tarît pas, comme en témoigne ce bilan des actions en 2019 :

Structure en charge de la formation / de l'information	Structures formées/ informées	Nombre de réglottes distribuées	Nombre de dépliants PNM distribués
Groupe Associatif Estuaire	10 campings informés sur 4 communes	870	Environ 400
Ecomusée Port de Barques	1 formation à l'Office de tourisme Rochefort Océan, réunissant les 5 bureaux (11 personnes sensibilisées) aux enjeux de l'estran et de la pêche à pied	Non renseigné	Non renseigné
CPIE Marennes-Oléron	<ul style="list-style-type: none"> - 8 campings informés sur les communes de l'île d'Oléron - 1 journée de formation sur les méthodes de sensibilisation et l'usage de la base de donnée ESTAMP pour les agents du Service « Espaces Naturels » de la Cdc Ile d'Oléron - 1 journée de formation des agents communaux de la Commune de Saint-Georges-d'Oléron sur les enjeux de la dune, de la plage et de l'estran (milieux, usages et ressources) - 1 présentation des enjeux de pêche à pied de loisir pendant l'EducTour de l'Office de Tourisme de Marennes-Oléron 	Environ 800	Environ 800
Communauté de communes de l'île de Ré	1 journée de formation des 10 hôtes/ses d'accueil des offices de tourisme du territoire sur les enjeux de l'estran (milieu, usages et ressources)	5000	Non renseigné

Tableau 2 : Synthèse des formations réalisées avec les structures partenaires en 2019



Formation Agents communaux, Saint-Georges d'Oléron, 2019

o **Stands évènementiels :**

Les évènements culturels en lien avec la mer ou la nature en général sont également l'occasion pour les différentes structures évoquées de diffuser des outils de mesure et des informations concernant la pêche à pied (conseils pratiques et informations réglementaires) à un public étendu et parfois non familier de cette pratique.

Au cours de ces manifestations, plusieurs centaines de personnes ont été rencontrées et sensibilisées à la préservation du milieu marin, aux réglementations et techniques de pêche à pied. Plusieurs centaines de réglottes de mesure et dépliants du PNM ont également été distribués.

Structure d'animation	Évènements / stands d'information
Groupe Associatif Estuaire	<ul style="list-style-type: none"> - Fête de la Nature (Talmont Saint Hilaire) - Fête de la Science (Sables d'Olonne)
Ecomusée Port de Barques	<ul style="list-style-type: none"> - Fête de la Nature (Ile Madame)
CPIE Marennes-Oléron	<ul style="list-style-type: none"> - Fête des Jardins (Saint-Trojan) - Salon Conchylicole (La Tremblade) - Fête du Foyer Rural de Saint-Denis-d'Oléron - Stand Pêche à pied & Echogestes à la plage de la Boirie (Saint-Denis-d'Oléron) - Rencontres aux Saveurs Iodées (Bourcefranc-le-Chapus) - Fête du Chenal d'Ors (Le Château-d'Oléron) - Fête du Port de Saint-Denis-d'Oléron - Fête des Vieux Gréements (Le Château-d'Oléron) - Oléron Durable Festival (Grand-Village-Plage) - Gang of Greenwood Festival (Grand-Village-Plage) - Université de la Biodiversité (Rochefort)

Tableau 3 : Synthèse des stands "biodiversité de l'estran & Pêche à pied" tenus au cours d'évènements culturels en 2019



Fête du Chenal d'Ors, 2019



Salon Conchylicole, La Tremblade 2019



Stand de Plage Pêche à pied & Echogestes, Saint-Denis-d'Oléron

o La sensibilisation des publics scolaires et des vacanciers :

Plusieurs structures ont participé à la sensibilisation du grand-public et des scolaires, à différents niveaux sur les thématiques de pêche à pied et du littoral en général. Selon la période et les structures animatrices, les formules ont varié entre initiation à la pêche à pied et découverte des enjeux de la biodiversité du littoral, estran compris. Si de telles animations participent à l'objectif d'un tourisme plus vertueux, l'action auprès des scolaires semble primordiale. Quelques années en arrière, et certainement encore aujourd'hui, un rapide sondage des classes du littoral charentais permettait d'observer les lacunes de connaissances sur les milieux côtiers (en moyenne 3 élèves par classe sont familiers avec le milieu marin proche, y vont à la pêche ou s'y promener pour découvrir). Fort heureusement, le réseau de structures citées précédemment agit en conséquence afin d'améliorer la connaissance et les pratiques de ces différents publics. Elles peuvent également s'appuyer sur le dispositif des Aires Marines Éducatives* qui connaît une réelle montée en puissance à l'échelle locale comme nationale :

Structure d'animation	Animations grand-public et scolaires
Groupe Associatif Estuaire	1 animation grand public d'initiation à la pêche à pied (environ 15 personnes)
Ecomusée Port de Barques	<p>Grand public : 7 sorties « pêche à pied » et « découverte de l'estran rocheux » (grand public et curistes) entre avril et octobre (environ 95 personnes sensibilisées)</p> <p>Scolaires : 16 classes sensibilisées : séances de « découverte de l'estran et pratique de la pêche à pied » / « sensibilisation aux bonnes pratiques pour la préservation du milieu et des ressources ». Chaque classe a bénéficié de la remise d'un dossier pédagogique (plus de 400 enfants sensibilisés)</p>
CPIE Marennes-Oléron	<p>Grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une animation grand public sur la Plage de Chaucre - Une animation avec le Foyer Braine à Chassiron - 4 animations et 2 conférences avec le camping les Beaupins - 2 animations avec le camping le Sous-Bois - 1 animation sur l'estran avec l'Université du temps libre à Chassiron <p>Scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 lycées (BTS & Terminal : 7 français et 1 des États-Unis) ont profité d'animations découverte de la plage et de l'estran - 1 classe de Licence de l'Université de la Rochelle (LP SQUAREL) a bénéficié d'un cours en sortie terrain sur l'estran de Chassiron - Plusieurs classes de l'école primaire de Saint-Georges d'Oléron ont bénéficié d'une sortie découverte de l'estran pour préparer la mise en place d'une AME - Une initiation et découverte de l'estran avec le Centre Social Yonne - Référents de 2 AME : écoles primaires de Saint-Denis d'Oléron/La Brée-les Bains et La Cotinière (depuis septembre)
E.C.O.L.E de la Mer	<p>Grand public : de nombreuses animations ludiques et scientifiques pour découvrir l'estran, sa biodiversité et les enjeux associés sont proposées toute l'année.</p> <p>Scolaires : Nombreuses animations pour les classes de l'agglomération rochelaise et structure référente de 2 AME : Ecole primaire Simone Veil de La Rochelle et école primaire Le Renard de L'Houmeau</p>
Communauté de communes de l'Île de Ré	<p>Grand public : plusieurs animations sur l'estran ont été réalisées en partenariat avec les offices de tourisme (59 participants pendant l'été)</p> <p>Scolaires : nombreuses animations sur l'estran avec différentes classes du territoire (450 élèves environ sur l'année). Structure référente d'une AME : Ecole élémentaire publique de La Flotte en Ré</p>

Tableau 4 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & Pêche à pied en 2019

*Le dispositif des Aires Marines Éducatives dans le Parc Naturel Marin concernait au total : 13 classes pour 350 élèves en septembre 2019. Plusieurs écoles avaient déjà débuté les actions sur l'année scolaire 2018-2019. Celles non citées possèdent des structures référentes d'associations ou collectivités avec des bonnes compétences sur le sujet.

○ Médias et réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux, médias locaux et nationaux sont des alliés de taille en matière de sensibilisation. Bons conseils, avis de déploiement de médiateurs de l'estran ou de contrôles des autorités sont devenus courants à l'approche des grandes marées. Dans la presse écrite, comme d'autres médias, les articles ou reportages ont l'intérêt de rappeler les réglementations locales en vigueur, les consignes de sécurité à respecter et quelques autres conseils pratiques. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du PNM et des structures mobilisant des médiateurs au cours des marées. En plus d'offrir une visibilité à ces structures, la presse permet de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés sur le terrain. D'autres pêcheurs ou de simples lecteurs, auditeurs et téléspectateurs peuvent ainsi se rendre compte de l'intérêt de limiter l'impact de nos pratiques de pêche sur les ressources de l'estran. D'expérience, nous savons qu'un bon reportage concernant la pêche à pied et les pratiques durables, diffusé aux heures de visionnage a autant voire plus d'impact qu'une action de sensibilisation sur le terrain. Plusieurs extraits d'articles et de reportages sont à retrouver en annexes.

Il est utile que ces médias s'appuient sur nos structures car leur première approche consiste parfois à inviter leurs lecteurs à pratiquer la pêche à pied (cas typique des reportages lors des grandes marées) ; notre accompagnement permet d'aborder l'angle du respect des lieux. Dans ce même registre, les médias peuvent aider au développement de sorties de découverte des richesses vivantes des estrans et non pas aborder la récolte de coquillages et crustacés comme but unique ou principal.

Les structures évoquées précédemment informent également les usagers sur leur page Facebook à propos des actions de sensibilisation et des bons conseils à respecter. Enfin, une veille réglementaire active et les publications fréquentes sur la page Facebook du Réseau Littorea sont une aide précieuse pour la sensibilisation.

Ces supports sont notamment utiles pour mettre à disposition la réglementation et les fermetures temporaires liées à des contaminations par exemple. Les articles sur ce sujet sont généralement fortement consultés et partagés. Des « pics de fréquentation » des pages Internet apportant ces informations sont d'ailleurs constatés lors des grandes marées et lors des mises à jour.

7. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Considérant les observations faites sur les pratiques des pêcheurs à pied (respect des réglementations, utilisation des outils de mesure et évolutions des comportements selon différents facteurs), quelques analyses peuvent être apportées pour mettre en perspective les résultats.

Premièrement, l'utilisation d'un outil de mesure chez les pêcheurs semble être de plus en plus courante. Malgré des échantillons de pêcheurs différents, les campagnes de sensibilisation 2017 et 2018 ont révélé que 15 à 21% des pêcheurs utilisaient un outil de mesure (le jour même ou non). En 2019, 24 % des pêcheurs rencontrés en utilisaient. Cette proportion qui augmente est certainement en lien avec l'effort de distribution des réglettes au cours des actions de sensibilisation ou par les structures partenaires (offices de tourisme, camping, coopératives maritimes, etc.). En effet, près de 72% des outils utilisés sont des réglettes, telles que celles éditées par le PNM. Une utilisation plus répandue des outils de mesure peut-être aussi le fait d'une conscientisation plus importante des usagers sur le respect des ressources. Pour certains pêcheurs, l'outil peut également être un « symbole d'exemplarité » dans la pratique, pour eux-mêmes et parfois pour les pêcheurs voisins qui peuvent voir l'outil. Enfin, l'expérience de terrain montre que les pêcheurs (souvent les plus néophytes, mais pas uniquement) sont très demandeurs de l'outil. Certains n'hésitent pas à aller directement au-devant des médiateurs pour en récupérer.

Quant à la conformité des outils utilisés, au moins 19% d'entre eux n'étaient pas réglementaires en 2019. Bien souvent, c'est parce qu'ils ont été distribués ou achetés avant les évolutions réglementaires de 2018. Néanmoins, cette évolution ayant conduit à la diminution de certaines mailles réglementaires (coques et palourdes japonaises), les outils non-conformes le sont en général parce que la maille correspond toujours à la réglementation antérieure. Dans ce cas, ce n'est pas spécialement gênant, au contraire.

Pour la deuxième année consécutive, c'est l'outil BD ESTAMP (mis à disposition par l'OFB, ex AFB, pour capitaliser les données de fréquentation et d'usages sur l'estran) qui a été utilisé pour la valorisation des résultats de sensibilisation. Cet outil permet l'exploitation des résultats recueillis selon un protocole standardisé. Il permet de dégager des tendances globales à l'échelle du PNM ou de se focaliser sur un territoire, voire des espèces en particuliers. C'est ce qui permet d'avoir une connaissance plus précise du respect de la réglementation en fonction des types de pêche et des espèces pêchées.

- **Sur l'ensemble du PNM**, l'analyse des paniers (conformité de la maille et des quantités autorisées) a révélé que 69% d'entre eux étaient bien conformes (à plus de 90%) sur la maille. Les paniers les moins conformes ne représentaient que 8% de l'ensemble. Pour le respect des quantités autorisées, les résultats indiquent un fort taux de conformité : 87% pour toutes les espèces confondues. Ces résultats paraissent plutôt satisfaisants à l'échelle d'un territoire aussi étendu ainsi qu'au regard de la diversité des pratiques et espèces pêchées. Il reste néanmoins difficile de comparer ces résultats à celui d'années précédentes (notamment au cours du LIFE+) durant lesquels les échantillons de pêcheurs et les protocoles étaient différents. Près d'un tiers des pêcheurs ne respectent pas au mieux les mailles réglementaires, ce qui indique une diversité de profils importante et ainsi, le besoin de maintenir des actions de sensibilisation chaque année. Cet indicateur peut servir à comparer de grands territoires et analyser leurs progrès.
- **Pour la pêche aux coques** : en 2019, les résultats de conformité (tant pour la maille que la quantité autorisée) sont satisfaisants contrairement aux années précédentes. Environ deux tiers des paniers observés étaient conformes à plus de 90% pour la maille et 90% des paniers respectaient le quota. Les deux grands sites réputés pour la pêche aux coques sur l'île d'Oléron (Boyardville et Gatseau) ont fait l'objet d'actions renforcées au cours des marées estivales, tout comme l'année précédente. Ces sites faciles d'accès font l'objet d'une fréquentation très importante et renouvelée. Leur proximité à des zones hautement touristiques favorise un *turnover* important de pêcheurs ne connaissant pas forcément les réglementations. De plus, le suivi scientifique des gisements, conduit depuis 2014, a

permis de mettre en évidence d'importantes fluctuations de leur état écologique. Bien que l'espèce soit sensible à de nombreux facteurs environnementaux, les prélèvements dus à la pêche de loisir ont un impact significatif sur le renouvellement et la croissance des populations. Ces paramètres renforcent ainsi le besoin de maintenir la présence des médiateurs sur l'estran pour garantir les bonnes pratiques. Enfin, les bons résultats de conformité pour la maille en 2019 sont très certainement liés à l'abaissement de la maille réglementaire (passée à 2,7 cm en 2018) et à la présence d'individus de belle taille à Boyardville. En effet, le suivi scientifique conduit en automne a révélé que plus de 66% du gisement de Boyardville était constitué de coques supérieures à 2,7cm. Cette qualité du gisement était bien meilleure qu'en 2018. Sur le terrain, les médiateurs ont pu constater la facilité avec laquelle un pêcheur, même inexpérimenté, pouvait remplir un panier de belles coques. Néanmoins, les résultats du suivi révèlent également que le potentiel de renouvellement de ces deux gisements sera limité pour l'année 2020.

- **Pour la pêche aux palourdes** : en 2019, l'analyse de conformité sur la maille, rapportée à tous les sites où des palourdes ont été prélevées (en priorité parmi d'autres espèces), révèle un résultat moyen. En effet, 50 % des paniers étaient conformes à plus de 90%. Le quota est mieux respecté avec 84 % de conformité sur les paniers observés. Mais ces résultats occultent une variabilité importante entre les sites. C'est le cas notamment sur les vasières du Pays Marennes-Oléron, réputés pour être des gisements de palourdes de qualité. D'importantes différences dans le respect des mailles apparaissent depuis plusieurs années entre les sites de Manson, Ors et Marennes-Bourcefranc. La tendance d'un meilleur respect des réglementations à Manson se confirme en 2019. Ors et Marennes-Bourcefranc révèlent des résultats moins satisfaisants, mais visiblement meilleurs que les années précédentes. Cette différence peut s'expliquer par la qualité du gisement selon les sites et la difficulté de progresser sur les vases meubles. L'accès aux meilleures parties des gisements (souvent situées en milieu ou bas d'estran) nécessite souvent un effort important pour les pêcheurs. Or, la partie supérieure de l'estran abrite généralement les plus petites palourdes. C'est certainement cette fraction de pêcheurs qui augmente la proportion de paniers les moins conformes. Même si l'enjeu sur cette espèce est a priori moins fort que pour la coque, compte tenu de sa dynamique de reproduction et de croissance, la permanence de certains comportements nécessite de maintenir les actions de sensibilisation.

Même si rien ne permet à ce stade d'établir un lien de cause à effet, les actions de sensibilisation ont un historique plus important sur Manson, que sur Bourcefranc et Ors.

- **Pour la pêche aux étrilles et aux huitres** : en 2019, les résultats de conformité des paniers sont très bons pour ces deux espèces. Relativement abondantes et faciles d'accès selon les sites, ces espèces font l'objet d'un bon respect des mailles et des quantités autorisées (pour l'huitre en particulier) depuis plusieurs années. Les pêcheurs ont tendance à ne récolter que les plus gros individus. Toutefois, c'est pour ces espèces que des pratiques dégradantes pour le milieu et ses ressources sont parfois constatées : renversement des rochers, capture des individus mous (vides de chair) ou femelles « grainées », utilisation de marteau et burin pour décrocher les huitres, ou encore pêche en zone interdite (concession ostréicole, écluses à poissons). De ce fait, la présence de médiateurs sur l'estran afin d'encourager le respect des bonnes pratiques est encore nécessaire. Du bon comportement de ces pêcheurs, en particulier pour les étrilles et autres crabes (tourteaux, crabes de rocher), dépend la qualité du milieu et le renouvellement des espèces. Le rapport de l'Homme à son milieu reste un sujet d'amélioration.
- **Pour la pêche aux couteaux** : d'après les paniers observés sur les principaux sites où se pêchent les couteaux à l'île d'Oléron, le respect des réglementations est encore assez médiocre. Une recrudescence de cette pêche avait déjà été observée en 2018, notamment à Boyardville. En 2019, les pêcheurs au couteau noir (ou droit) étaient encore très nombreux sur ce site. Ce phénomène pourrait être un report

de la pêche sur une autre espèce, face à la diminution des populations de coques. Le résultat de conformité pour la maille semble meilleur en 2019 qu'en 2018 : 44% de paniers conformes à plus de 90% contre 15% l'année précédente. Les résultats doivent être considérés avec prudence car une partie des données n'a pas été saisie et intégrée à l'analyse pour cette espèce. Enfin, le mauvais respect de la maille pour ce couteau est en lien avec la biologie de l'espèce. Celui-ci, même adulte, dépasse rarement les 10 cm. Or, la réglementation ne tenant pas compte des différentes espèces (couteau silique qui est beaucoup plus grand par exemple) paraît inadaptée dans ce cas. Remarque : La pêche du couteau noir (au sel principalement) est la plus populaire, notamment en été. Celle du couteau silique est cantonnée à quelques pratiquants habitués, peu présents sur les estrans en été. La maille est la même pour ces deux espèces qui sont pourtant bien différentes en termes de tailles moyennes et de profils de pêcheurs. Il est en particulier très difficile de récolter des couteaux noirs de 10 cm.

- **Les effets mesurables de la sensibilisation :**

La comparaison de conformité sur la maille des paniers entre les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure, ou étant déjà sensibilisés, permet de déduire l'efficacité des actions de sensibilisation. L'écart pour les paniers les plus conformes, entre pêcheurs utilisant un outil ou étant déjà sensibilisés et les autres, varie de +16 à + 22% en 2019. Cette tendance était déjà observée au cours des campagnes de sensibilisation précédentes et une évolution positive de la conformité des paniers chez les pêcheurs n'utilisant pas d'outil ou n'étant pas sensibilisés est même observée en 2019. Ces résultats sont un argument important pour le maintien durable des actions de sensibilisation afin d'améliorer le niveau de pratiques et l'état des ressources.

Dernièrement, cette campagne aura encore confirmé les résultats relatifs à la perception de ce type d'action à l'échelle locale comme nationale. Les expériences depuis le LIFE+ montrent que la sensibilisation et les enquêtes *in-situ*, bien qu'intrusives dans la pratique, sont efficaces et appréciées, voire réclamées, par les pêcheurs à pied. Nombreux sont les pêcheurs à gratifier les médiateurs de compliments sur les actions menées sur l'estran, surtout lorsqu'eux même perçoivent les améliorations des pratiques et la qualité des ressources. L'expérience montre également que l'efficacité n'est réelle que lorsque ces actions sont multiples (sensibilisation directe/ indirecte, formations, panneaux, presse, etc.) et inscrites dans une démarche de répétition à long terme. L'important turnover des pratiquants sur les sites du PNM implique que les structures doivent être mobilisés fréquemment et sur plusieurs sites à la fois (Brulé-Josso, 2017).

8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

La campagne de sensibilisation menée au sein du PNM EGMP en 2019 poursuit l'ambition d'une action pédagogique déployée à l'ensemble du territoire. Si de nouveaux sites ont pu faire l'objet d'actions ponctuelles, la poursuite de la sensibilisation sur les sites pilotes du LIFE+ a permis d'étudier l'évolution des pratiques. Grâce à l'important soutien du PNM et aux efforts de toutes les structures impliquées dans la sensibilisation directe ou indirecte, ainsi qu'aux médias, plusieurs milliers de personnes ont pu être sensibilisés aux pratiques durables de pêche à pied. L'action de tous ces acteurs conditionne l'amélioration des pratiques, et ainsi l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNM.

Cette action pédagogique de grande ampleur a également des vertus plus générales sur l'appropriation par un public nombreux de raisonnements écologiques. Au fil des années, la proportion des pêcheurs à pied respectueux augmentant (on peut considérer que pour leur part c'est acquis), il est toujours bénéfique d'aborder avec eux des aspects plus généraux mais cohérents : la préservation de ce loisir (liée bien sûr au milieu et à la ressource) dépend aussi de facteurs tels que la qualité des eaux, de l'océan et des bassins-versants, du dérèglement climatique, donc des modèles économiques sur lesquels chacun doit prendre conscience de sa capacité à influencer, au-delà de l'instant de la partie de pêche.

L'efficacité des actions repose également sur l'expérience et la structuration en réseau des associations locales investies sur cette problématique depuis plusieurs années. Ces dernières bénéficient du soutien méthodologique et technique du Réseau Littorea, co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et par VivArmor Nature. L'expérience ainsi capitalisée est tout à fait conséquente

Parallèlement aux marées de sensibilisation, un suivi écologique des gisements de coques (Galon d'Or, Gatseau et Boyardville) a été réalisé pour la sixième année consécutive en octobre 2019. Ce suivi a révélé d'importantes fluctuations de qualité des gisements au fil des années, mais toujours un bon potentiel de renouvellement. Le dernier suivi a néanmoins révélé une baisse très importante des effectifs de coques sur les différents sites. Même si les coques étaient de belle taille à Boyardville, le suivi suscite quelques interrogations sur la pérennité des gisements. Certes la pression de pêche a un impact direct sur la partie la plus développée du gisement, mais des facteurs environnementaux, beaucoup moins contrôlables, sont certainement en cause. L'action de sensibilisation doit être maintenue, voire renforcée sur ces sites. En outre, une réflexion sur l'amélioration des protocoles de sensibilisation et du suivi écologique devra être engagée afin d'améliorer l'étude des évolutions de gisements.

o Au regard des résultats de la campagne 2019, 3 points cruciaux sont à retenir :

- La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et de leur facilité d'accès (surtout pour les huitres et les étrilles).
- Les variations de la qualité des gisements d'une année ou d'un site à l'autre peuvent induire des manquements à la réglementation lorsque les pêcheurs, par souci de ne pas rentrer « bredouilles », ramassent des individus sous-maillés. C'est un phénomène récurrent, observé notamment chez les pêcheurs de coques, de couteaux et de palourdes parfois. Cette année en revanche, la qualité du gisement de coques à Boyardville a largement contribué au meilleur respect des réglementations.
- Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquants influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est en moyenne nettement plus respectueux de la réglementation en vigueur

○ Perspectives :

La réalisation des trois dernières campagnes de sensibilisation (2017,2018,2019) et quelques évènements plus récents ont soulevé plusieurs réflexions visant à améliorer la poursuite des actions.

À propos de l'information aux pêcheurs à pied : si la situation s'est améliorée dans certains secteurs (notamment sur l'île d'Oléron) avec le renouvellement de plusieurs panneaux d'informations sur la pêche à pied, d'autres secteurs connaissent encore des manques. Un point sensible était celui de l'information à propos de l'interdiction de pêche de loisir sur le gisement de coques du Galon d'Or (CARA - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique). Deux arrêtés limitant la pratique de pêche à pied de loisir ont été pris en 2019. L'un en raison des sables mouvants rendant une zone trop dangereuse pour les usagers, l'autre en raison du classement sanitaire conchylicole au rang C, interdisant de fait la récolte pour les pêcheurs à pied de loisir. Malgré ces mesures, la pêche à pied de loisir s'est maintenue, en dépit du risque pour les consommateurs. La visite du site en automne a permis de constater le manque d'informations précises à ce sujet (affichage sur le site).

Ce point ouvre une réflexion plus large qui devra être conduite avec les coordinateurs de la CARA. En effet, ces derniers ont une réelle volonté de s'impliquer dans le suivi de la pêche à pied au sein du PNM. Les discussions entretenues depuis 2018 entre le CPIE Marennes-Oléron, le PNM et la CARA n'ont pas pu aboutir à des actions concrètes en 2019, mais elles devront se poursuivre pour une meilleure intégration de ce territoire dans la stratégie du PNM.

Après trois campagnes de sensibilisation et de nombreux échanges entre les structures et le PNM, le besoin de bâtir une véritable stratégie de suivi de la pêche à pied se renforce. En effet, le sentiment d'actions effectuées au coup-par-coup subsiste au sein des structures. À l'initiative du PNM, plusieurs réunions avec le CPIE Marennes-Oléron et d'autres structures ont eu lieu depuis fin 2018, dans le but de la construire. Pour 2020, cette stratégie n'est toujours pas en place, mais les actions de sensibilisation sont maintenues, grâce au soutien du PNM. Les bénéfices d'une stratégie pluriannuelle seraient multiples et partagés entre les structures. Ce serait l'assurance d'actions mieux préparées à l'avance (selon un protocole plus formel), d'un suivi plus représentatif et cohérent de la pratique, de résultats certainement plus probants et d'une sécurité financière pour les structures dont ces actions représentent une partie importante de l'activité.

Pour accompagner cette stratégie, la remise en place d'une instance de concertation pour la pêche à pied de loisir serait importante. Bien qu'utile, le Comité Départemental des Pêches Maritimes de Loisir de Charente-Maritime est considéré comme insuffisant pour traiter et gérer efficacement la problématique « pêche à pied ». Une nouvelle instance réunissant davantage d'associations, d'élus, d'universitaires et de gestionnaires (à l'image de celle formée au cours du LIFE+) serait idéale.

Concernant le suivi écologique des gisements de coques (Galon d'Or, Boyardville et Gatseau), il est clair qu'il doit être maintenu. La difficulté d'interprétation des résultats recueillis ces six dernières années a néanmoins souligné le besoin de revoir le protocole. Des discussions entre le PNM, la structure opératrice (CPIE Marennes-Oléron) et la RNN de Saint-Brieuc (à l'origine du protocole et en charge de l'analyse des données) devront être menées pour améliorer la représentativité du suivi. Le suivi unique à l'automne, tel qu'il est réalisé jusqu'à maintenant, n'est peut-être pas suffisant pour rendre compte de l'impact de la pratique de pêche à pied sur les gisements et pour en déduire des mesures de gestion.

Enfin, quelques remarques doivent être apportées concernant la BD ESTAMP. Cet outil est important pour recueillir et conserver les données de suivi de la pratique. Néanmoins, son exploitation connaît quelques limites. La saisie des données est déjà très chronophage, peut se finir plusieurs mois après la fin de la campagne et n'est pas effectuée de la même manière selon les structures. L'exploitation des résultats est ainsi compliquée. Ensuite, l'exportation ne permet pas d'effectuer les analyses intuitivement. Le passage par un outil de gestion de base de données est indispensable pour mettre en ordre les données extraites. C'est là qu'apparaît le problème des différences dans la saisie des données. Ainsi, pour faciliter l'analyse et l'exploitation de la BD ESTAMP, un rappel des consignes appropriées pour son usage devrait être envisagé. Enfin, si l'objectif à terme est que chaque structure s'oblige à l'alimenter, cette base doit sans doute évoluer vers plus de convivialité et mieux correspondre aux réalités de terrain.

9. ANNEXES

Extrait du calendrier des marées du journal Le Littoral :

La pêche à pied : quelques règles

Des comportements simples qu'un pêcheur responsable doit respecter :

- Laisser les pierres de l'estran dans le bon sens (algues vers la lumière).
- Limiter sa pêche à ce qu'il consommera effectivement.
- Laisser en place les autres animaux, les petits crabes, les femelles qui portent des œufs...
- Faire attention à la marée montante, aux coupures, aux entorses, aux coups de soleil et au brouillard !

La réglementation générale :

- La pêche est autorisée de jour uniquement (du lever au coucher du soleil).
- Elle est autorisée toute l'année sauf sur les gisements d'huîtres classés.
- Elle est limitée à 5 kg tous coquillages confondus, par personne et par jour.
- Elle est interdite à moins de 25 m des concessions de cultures marines (parcs à huîtres, moules, écluses à poissons...).



Nouvelle réglementation 2018 :

La réglementation de la pêche à pied de loisirs évolue en Charente-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les principales nouveautés sont :

- En raison des gisements trop faibles, la quantité des coques est désormais limitée à 2 kg par pêcheur et par marée. Idem pour les Tellines.
- Pour les palourdes, il faut compter les coquillages : 200 maximum par pêcheur et par marée (ce qui équivaut à 4 kg environ).

Des dépliants d'information et réglottes sont à votre disposition dans les offices de tourisme.
Pour tout renseignement sur la réglementation complète ou les bonnes pratiques, consultez le site Internet : www.iodde.org



MARENNES-OLÉRON

**LA VENTE DES PRODUITS
ISSUS DE LA PÊCHE DE LOISIRS
EST STRICTEMENT INTERDITE**

6

Réglementation pêche à pied

Espèces	Maxi autorisé par pêcheur et par marée	Taille minimale de capture	Mode de pêche autorisé
Praire	3 kg	4,3 cm	Fourche à 2 doigts Couteau à palourde Cullière Grapette à main
Huitre creuse	5 kg	5 cm	Piochon (largeur maximum 4 cm) Démanchoir
Palourde japonaise	200 unités	3,5 cm	Grapette à main Couteau à palourdes Cullières
Palourde européenne		4 cm	
Coque	2 kg	2,7 cm	Grappette à main
Couteaux	5 kg	10 cm	Ferrée de 10 cm (largeur maximum)
Huitre plate	5 kg	6 cm	Piochon (largeur maximum 4 cm) Démanchoir
Moule	5 kg	4 cm	A la main
Pétoncle noir	5 kg	4 cm	A la main
Flion tronqué (ou Telline)	2 kg	2,5 cm	Grappette à main
Araignée de mer	6 unités	12 cm (en longueur)	A la main
Oursin	5 kg	4 cm (piquants exclus)	Tout engin non interdit par la réglementation nationale (cf. Décret du 4 juillet 1853)

Des réglottes de mesure sont disponibles dans les Offices de tourisme du pays Marennes-Oléron



MARENNES-OLÉRON

111 route du Douhet - 17840 La Brée-les-Bains
Tél. : 05 46 47 61 85

www.iodde.org

@cpiemarennesoleoron

8

Extraits consacrés à la pêche à pied sur l'île d'Oléron dans le magazine Grands Reportage (édition aout 2019) :



**UN CADEAU
DE LA MER,
CHAQUE JOUR
RENOUVELE**

La pêche à pied sur l'estran demeure
une des activités les plus populaires
sur le littoral charentais. Ses pêcheurs
retrouvent dans ce loisir un cadre
naturel magnifique, de concert avec un
environnement marin riche et varié.
Mais aussi des produits frais, sains,
et de qualité. Une occasion idéale pour
partager la pêche équilibrée
côté mer.

PÊCHE À PIED Respectez les règles

Coques, palourdes, couteaux, étrilles... à marée basse, l'estran recèle une quantité d'espèces qui font la joie des pêcheurs à pied. Si cette pêche est ouverte à tous, il convient toutefois de respecter certaines règles. Cette pratique est ouverte du lever au coucher du soleil, dans la limite de 5 kg par personne et par jour, en respectant les tailles réglementaires. Les ports, les parcs à huître, les écluses à poissons et les bouchots de moules sont interdits à la pêche à pied, de même que les zones protégées. Il est également demandé de remettre tous les rochers à leur place après les avoir soulevés, ces derniers abritant une faune et une flore marines importantes.

CHARENTE-MARITIME

Tout savoir sur la pêche à pied avant les grandes marées de l'été

Quelles espèces faut-il viser. Où les trouver? Elements de réponses avec Jean-Baptiste Bonnin, coordinateur du CPIE Marennnes Oléron.



Les grandes marées estivales sont toujours très suivies. Le record remonte au mois d'août 2015, avec 7000 pratiquants sur l'île d'Oléron. © D. L.

Sans atteindre les coefficients records de ces dernières années (118, 119...), les grandes marées de l'été s'annoncent tout de même très suivies en Charente-Maritime. Au niveau de la fréquentation, le record remonte au 23 août 2015 avec 7000 pratiquants comptabilisés sur l'île d'Oléron. Cette fois, environ 5000 passionnés sont attendus les 2, 3 et 4 août, avec des coefficients compris entre 100 et 104.

Au hit-parade des espèces les plus recherchées, on retrouve les coques qui offrent l'immense avantage de

se pêcher sur le sable, sans avoir à s'aventurer dans la vase. Problème: les gisements des deux principaux sites - Gâtsseau et Boyardville sur l'île d'Oléron - sont en souffrance à cause de la pression de pêche.

« Celles de taille réglementaire sont rares mais il faut absolument respecter la réglementation pour que le stock se régénère », explique Jean-Baptiste Bonnin, coordinateur du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Marennnes-Oléron. Chaque année, l'association organise des opéra-

tions de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied.

Les meilleurs spots pour les palourdes

Aucun problème en revanche pour pêcher les coqueaux sur ces estrans sableux. Armés d'une boîte de sel, déposez-en une pincée dans les trous d'aération qu'ils forment dans le sable, et les coqueaux devraient en sortir en quelques secondes à peine. Si vous disposez d'un bateau ou d'un kayak, cap sur l'excellent banc des Bris, au large de la plage de Gâtsseau. Vous aurez peut-être aus-

si la chance de trouver les tellines, lesquelles avaient quasiment disparu après Nympha et la succession de tempêtes. « Les habitués connaissent les sites au nord-est de l'île d'Oléron mais l'équilibre est encore fragile », ajoute Jean-Baptiste Bonnin.

Également très populaire, la pêche aux palourdes compte de vrais spécialistes chez les « locaux ». Les passionnés se retrouvent sur le front de mer de Saint-Trojan-les-Bains ou entre le pont d'Oléron et Le Château. Dans le bassin de Marennnes, le principal site se situe entre Marennnes et Bourcefranc, de l'école de voile jusqu'à Marennnes Plage. Mais attention à bien vous équiper de bottes pour éviter de perdre vos chaussures dans la vase. Pêchez-les « au trou », en cherchant les signes de sa présence: deux trous très proches l'un de l'autre, qui se touchent parfois pour la palourde autochtone, et un seul trou, plus large et plus allongé, pour la palourde japonaise (95 % du stock).

La grande diversité des estrans rocheux

Les estrans rocheux, parfaits pour les pêches en famille, offrent une grande diversité d'espèces. On les trouve sur l'île d'Aix, à Fouras (La Fumée), Port-des-Barques, et au nord de l'île d'Oléron (L'Escuissière, La Cortinière, Les Sables Vignier, Chauze Les Hattes, Chassiron, La Brée-les-Bains). Ici, les étrilles sont particulièrement prisées, une pêche ludique en allant les chercher sous les rochers ou dans les banches, de préférence avec des gants. Quelques homards y sont également présents même s'il vous faudra beaucoup de chance pour en dénicher. « Sur l'île d'Oléron, ils ne sont que deux ou trois à y arriver régulièrement », sourit le coordinateur du CPIE Marennnes Oléron.

Si les « vrais » bigorneaux sont

devenus très rares, beaucoup se reportant sur les bigorneaux nacrés, surnommés « bigorneaux des parisiens » et beaucoup moins goûteux, les enfants prendront beaucoup de plaisir à pêcher des crevettes dans les « flaques » de ces côtes rocheuses. La meilleure technique consiste à travailler à deux: l'un soulève les rochers pendant que l'autre active son épuisette. Idéal pour ramener une petite poêlée sans trop d'efforts. À noter aussi le retour des crabes de roche (voir ci-dessous), même s'ils ont la réputation de pincer avec beaucoup d'entrain. Enfin, l'un des grands plaisirs consiste à pêcher quelques huîtres et à les manger sur place. « On les déguste au fur et à mesure, au grand air, c'est un moment toujours très sympathique à marée basse, pas uniquement pendant les grandes marées », ajoute Jean-Baptiste Bonnin. ■ David Labardin

Plusieurs sites fermés

D'ordinaire très fréquentées, les plages de la Côte et du Galon d'Or (presqu'île d'Arvert) sont fermées en ce moment à la pêche à pied, et jusqu'à nouvel ordre, pour raisons sanitaires. Même chose à Verbois (Dolus d'Oléron), même si l'exploitation est un peu différente.

« L'ARS (Agence régionale de santé) a mis fin au suivi sanitaire, donc la pêche y est interdite », explique Jean-Baptiste Bonnin, l'administrateur du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Marennnes Oléron. Les tellines y sont de retour, nous ferons peut-être une demande à l'ARS dans les années à venir si le gisement se reconstitue.»

Les principales espèces à rechercher

Les huîtres. Fixées sur les rochers, elles nécessitent l'aide d'un burin (ou tournevis) pour les décrocher. Attention: il est interdit de s'approcher à moins de 25 m des parcs ostréicoles.



Les coques. Sans doute la pêche la plus facile pour les débutants, mais attention à respecter la taille réglementaire (3 cm). On les trouve notamment dans les côtes sableuses de l'île d'Oléron.



Les crevettes. Les enfants adorent les pêcher à l'épuisette, dans les flaques, sur les estrans rocheux. Certains spécialistes utilisent des balances munies d'un appât (tête de maquereau...)



Les étrilles. On les trouve sur les estrans rocheux, sous les gros rochers ou dans les cavités des banches. Munissez-vous de gants pour vous protéger: les Oléronais les appellent les « Batailliers ».



Les palourdes. Les palourdes mâles laissent deux petits trous à la surface qui leur permettent de respirer, tandis que les femelles laissent un trou en forme de 8, beaucoup plus visible. Un excellent coquillage.



Les tailles réglementaires

- Étrilles: 6,5 cm (largeur)
- Crevettes: 5 cm
- Coques: 2,7 cm
- Huîtres: 5 cm
- Palourdes: 3,5 cm

Les quantités maximales

- Coques: 2 kg maximum par pêcheur
- Crevettes: 2 kg maximum par pêcheur
- Palourdes: 200 unités par pêcheur
- Toutes espèces confondues: 5 kg par pêcheur.

Le grand retour du crabe de roche

Très rare ces dernières années, le crabe de roche est en train de faire son retour sur les côtes rocheuses du nord de l'île d'Oléron. Un animal de grande taille qui se situe entre l'étrille et le tourteau. Autrefois très recherché par les pêcheurs à pied, il avait quasiment disparu à cause d'une trop grande pression de pêche, du réchauffement climatique et du déplacement des populations. Vous l'aurez compris, mieux vaut se contenter de plus gros spécimens pour que l'espèce puisse s'implanter durablement sur notre littoral.



Les coefficients

- Vendredi 2 août, basse mer à 11h59, coeff. 100
- Samedi 3 août, basse mer à 12h46, coeff. 104
- Dimanche 4 août, basse mer à 13h33, coeff. 100
- Lundi 5 août, basse mer à 14h21, coeff. 91

Mieux vaut se rendre sur zone une heure, voire deux, avant la marée basse.

LA BRÉE-LES-BAINS

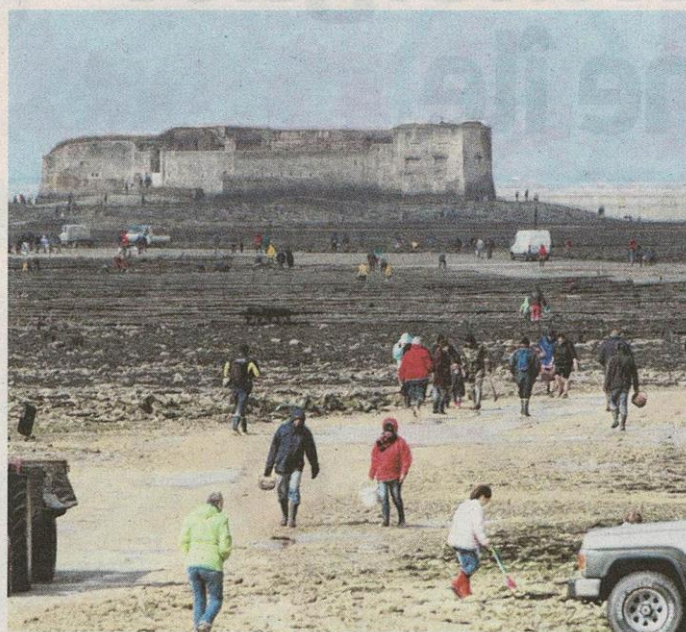
Les grandes marées, encore aujourd'hui

Tout au long de ce week-end, la grande marée a attiré de nombreux pêcheurs à pied sur les côtes de la région. Depuis sa création, c'est le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui prend en charge l'information des pêcheurs à pied et le suivi de leurs pratiques, s'appuyant sur le CPIE, qui travaille sur ce sujet depuis plus de quinze ans.

« Notre but est de permettre aux pêcheurs amateurs de profiter des grandes marées pour découvrir les espèces du bord de mer, en prélever parfois, mais sans nuire au bon état écologique du milieu, afin que ce loisir puisse perdurer, rappelle Sarah Olivier, chargée de mission au CPIE. Pour cela, nous évaluons régulièrement la pression de pêche à pied en effectuant des comptages. » Elle ajoute : « Nous allons souvent à la rencontre des pêcheurs pour parler des bonnes pratiques de pêche et de la réglementation en vigueur qui permettent de respecter les milieux et les gisements. »

Des règles à respecter

Des panneaux d'information ont été installés par la Communauté de communes sur l'île d'Oléron, et par le Parc naturel marin, côté Marennes. Tous les offices de tourisme ont reçu des réglottes et dépliants, que les pêcheurs peuvent se procurer, pour connaître ces



La grande marée à la Pointe de la Fumée avec, en fond, le fort Enet et l'île d'Aix. PHOTO ARCHIVES PASCAL COUILLAUD

bonnes règles. Ces règles, ce sont bien sûr des tailles minimales à respecter pour chaque coquillage ou crustacé. Ce sont également de bons réflexes comme laisser les rochers dans le bon sens (les algues vers la lumière) et ne pas labourer les vases : on peut pêcher les palourdes en repérant les petits trous qu'elles font et ainsi les capturer sans dégâts, juste avec un doigt ou un petit couteau.

Le Parc naturel marin et le CPIE rappellent qu'on peut passer un

bon moment en famille en découvrant les espèces présentes sans forcément les prélever.

Enfin, chacun doit veiller à sa sécurité. Il est conseillé d'arriver au moins une heure avant pour éviter le remontant. Avec 225 000 pêcheurs à pied, chaque année, sur les estrans oléronnais, une bonne attitude de chacun est indispensable.

Contact : CPIE Marennes-Oléron au 05 46 47 61 85 ou www.iodde.org

RÉFÉRENCES :

- Coz R., Dumas C., Jeanjean M., Lowenstein A., Olivier S., Privat A. 2017. Rapport final de diagnostic LIFE pêche à pied de loisir « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir ». Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Agence Française pour la Biodiversité – CPIE Marennes-Oléron – LIFE PAPL, Brest, France.
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2018. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2018
- Olivier Sarah, 2017. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2017



Retour de marée (Ile d'Oléron), 2019

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT

Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2019. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2019

CONTACT



MARENNES-OLÉRON

Nathan ROPERS & Sarah OLIVIER

Chargés de mission : s.olivier@iodde.org ; nathan.ropers@iodde.org

Association IODDE

111 route du Douhet

17 840 La-Brée-les-Bains

05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarenesoleron>